

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire

DANS CE NUMÉRO :

Ministres pourris

Parti pourri

Classe pourrie

Le prolétariat suivra-t-il ?

par R. L.

SOUS LA BOTTE DU FASCISME

Où mène la domestication des Syndicats

par RICCARDO BOATTI

La grève du Textile de Verviers
dure depuis trois mois

par M. CHAMBELLAND

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 10 et le 25)
54, rue du Château-d'Eau — PARIS (X^e)

Conditions d'abonnement

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois.... 10 fr.

Six mois.... 20 fr. Un an.... 40 fr.

EXTERIEUR

Trois mois.... 13 fr.

Six mois.... 26 fr. Un an.... 50 fr.

Permanence :

Tous les soirs de 18 à 19 heures
54, rue du Château-d'Eau

Adresser la correspondance
relative à la rédaction générale à
LOUZON, avenue Fragonard, Cannes (A.-M.)

Celle relative à la Renaissance
du Syndicalisme à
CHAMBELLAND, 54, rue du Château-d'Eau,
Paris (X^e)

Celle relative à l'administration à
BARAT, 54, rue du Château-d'Eau, Paris (X^e)
(Utiliser pour les envois de fonds notre
compte de chèques postaux : « Révolution
Prolétarienne » 734-99 Paris).

.....
Ni Korespondas per Esperanto
.....

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose :

1^o De travailler à la réalisation de l'unité syndicale, à la reconstitution d'une seule C.G.T. et d'une seule Internationale syndicale ;

2^o De sortir les deux C.G.T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible ;

3^o De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat ;

4^o De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en précisant la formation de Cercles d'études syndicales

5^o De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

SOMMAIRE :

Les Faits de la Quinzaine

Ministres pourris. — Parti pourri. — Classe pourrie. — Le prolétariat suivra-t-il ? R. L.

Le sort de Victor Serge... J. MESNIL

Nouveautés industrielles et... guerrières

Où mène la domestication des Syndicats R. BOATTI

Parmi nos lettres

Les 13 et 16 avril chez les ambulants des postes. — Le plan de la C. G. T. — Ce qu'il faut penser du nouveau « rouleau compresseur ».

La grève du Textile dure depuis trois mois M. CHAMBELLAND

Notes sur l'U.R.S.S.

Les « délégations ouvrières » M. YVON

La renaissance du syndicalisme

La grève des métallurgistes de Rive-de-Gier U. THÉVENON

Le syndicat unitaire des typos parisiens fusionne avec le syndicat confédéré F. CHARBIT

A travers les Revues

Commune B. G.

Faits et Documents

La pourriture radicale. — Y a-t-il une « théorie révolutionnaire » ?

Entre Nous

Notre dîner du 7 juin. — Notre recensement en province (suite).

LES FAITS DE LA QUINZAINÉ

Ministres pourris

Récapitulons, voulez-vous, les ministres du gouvernement du 6 février — le gouvernement « A bas les voleurs ! », « Stavisky » — qui furent complices de Stavisky, ou coupables de forfaitures révélées à propos de l'affaire Stavisky.

D'abord — à tout seigneur, tout honneur — le ministre d'Etat, André Tardieu, déjà connu pour l'Homs-Bagdad et la Ngoko-Sangha, dont le nom figure en toutes lettres (à ce propos, quand la commission — qui veut toute la lumière — se décidera-t-elle à publier la photographie de l'original) sur le talon d'un chèque de 300.000 francs tiré par Stavisky, le fameux chèque : Camille A. Tardieu.

Puis son co-équipier, l'ex-syndicaliste Laval, chargé de l'office de bourreau des Colonies. Qui a lu le remarquable exposé de Bayet que nous avons reproduit aux « Faits et Documents » de notre dernier numéro ne peut point ne pas être convaincu : 1° que Laval est intervenu en faveur de Stavisky lui-même auprès du directeur du ministère de la Justice ; 2° qu'il est intervenu à deux reprises en faveur de la Foncière, société créée par Stavisky, une première fois pour, en accord avec Péret alors garde des sceaux, faire arrêter les poursuites et, une seconde fois, pour demander au Procureur Général un délai afin de permettre à Loucheur de faire une démarche auprès du ministre des Finances en vue d'arrêter de nouvelles poursuites. D'ailleurs, en ce qui concerne Laval, comme en ce qui concerne beaucoup d'autres, il existe un moyen très simple d'établir leur corruption, le seul moyen réellement efficace — mais le seul, que, précisément pour cela, on n'emploiera pas — c'est de rechercher l'origine de leurs fortunes. Nous avons tous su, avant-guerre, lorsque Laval était rédacteur judiciaire à la Bataille Syndicaliste, qu'il était absolument sans le sou, au point que la question du pain quotidien était certains jours, pour lui, un problème presque insoluble. Aujourd'hui, il est riche à millions ! D'où viennent ces millions ? Tant qu'on ne se résoudra pas à poser cette question et à exiger une réponse de tous ceux que l'on sait être des vendus, la lutte contre la corruption ne sera qu'un attrape-nigauds.

Troisième ministre. — Sabiani a révélé devant la commission d'enquête que l'inspecteur Bony, de la Sûreté générale, déposa dans le sac d'une passagère débarquant à Marseille, quelques grammes de cocaïne dont il se servit pour la faire chanter : ou son arrestation, ou son départ. Personne à la commission ne mit en doute l'exactitude des faits exposés par Sabiani, mais — chose curieuse — aucun membre de la commission ne demanda quelle était cette passagère, et pour le compte de qui fut accompli cet acte caractérisé de forfaiture. La discrétion de la commission d'enquête se comprend puisque, paraît-il, celui pour qui fut commis le crime, n'est autre qu'un ministre d'Union Nationale — celui-là même qui, dans le gouvernement, est chargé de la police, le

ministre de l'Intérieur : Albert Sarraut. L'actuel grand chef de la police a fait commettre, dans son intérêt personnel, le crime de forfaiture par un policier !

Soit dit en passant, cela seul suffit à expliquer la mise en liberté des nervis marseillais amis de Sabiani. J'ignore complètement si les Carbone et autres ont participé ou non au meurtre de Prince, mais il est certain qu'en tout état de cause ils ne pouvaient être ni poursuivis, ni inculpés, du moment qu'ils avaient un protecteur qui possédait de telles armes contre le ministre de l'Intérieur.

Quatrième ministre. — Il ne s'agit plus ici de l'affaire Stavisky, ou d'affaires connexes. Nous quittons le domaine des grands bandits pour celui des petites fripouilles, ceux qui ne « profitent » qu'à l'abri des codes et règlements ; du monde des grands bourgeois nous descendons à celui des petits bourgeois.

La fédération des fonctionnaires vient de découvrir et de révéler que Germain-Martin, le Germain-Martin des décrets-lois, de la « grande pénitence » et des « économies budgétaires », a, pas plus tard que l'année dernière, touché 52.375 fr. comme professeur à la Faculté de Droit, pour des cours qu'il n'a pas faits.

Un ouvrier qui toucherait un salaire pour une journée qu'il n'aurait pas faite, ce serait du vol ! Un député-professeur qui touche un traitement pour un travail qu'il n'exécute pas, c'est de l'honnêteté ! — Moralé... bourgeoise.

Tels sont ces Messieurs.

Parti pourri

Le parti radical a cru « politique » en son Congrès de Clermont, de jeter du lest. Ceux de ses membres dont le nom avait été trop souvent prononcé au cours de l'affaire Stavisky risquaient de le gêner auprès des électeurs ; il s'en est débararrassé. Mais quand on est venu lui mettre sous le nez les ordures commises par d'autres de ses membres, et non des moindres, en d'autres affaires que celle de Stavisky, il a nettement refusé de s'en séparer. « Qu'est-ce que cette histoire de nous faire jeter à la porte des salopieards dont les saloperies n'ont pas encore été portées au premier plan de l'actualité ? Nous excluons les Bonnaire, les Garat, les Dalimier parce que nous ne pouvons faire autrement, parce qu'il y a « scandale », scandale révélé et crié sur les toits, mais lorsqu'il n'y a pas « scandale », que les saletés sont incon nues, ou tout au moins ne sont connues que de nous, gardons précieusement ces salopieards, leurs saloperies seraient-elles cent fois pires que celles de ceux compromis dans le scandale... » Il y a un scandale Stavisky, mais il n'y a pas de scandale Talbot, ni de scandale Wagons-Lits, donc le parti radical garde Hulin et Malvy ! Hulin peut bien être convaincu, lui sous-ministre, de s'être fait le « démarcheur » de la maison Talbot auprès des services intéressés des ministères pour lui obtenir des commandes ; Malvy peut bien — lui, Président de la commission des Finances, lui

dont le rôle est décisif dans les mesures fiscales qui touchent aux intérêts des sociétés financières — avouer qu'il touche 150.000 francs par an de sociétés financières, pour de soi-disant « consultations » dont il serait bien en peine d'indiquer le détail et la nature — Hulin et Malvy, acclamés par le Congrès, restent de bons et loyaux membres du parti radical et radical-socialiste, qui leur conserve toute sa confiance, maintient l'un à la commission des finances, et referra de l'autre un ministre à la première occasion.

A vrai dire, les congressistes de Clermont ont, ce faisant, fait la seule chose qu'ils pouvaient faire, car s'ils avaient exclu Hulin et Malvy, il leur aurait fallu, en bonne justice, exclure tout le monde, « chefs » et « militants ».

Car qu'est-ce donc que le parti radical ? Si on en excepte une demi-douzaine peut-être d'universitaires, qui rêvent encore de 89, c'est exclusivement un parti de clientèle, un parti de « comitards ». Une partie d'entre eux pousse l'autre partie aux « places », pour que ceux-ci les fassent en retour bénéficier des avantages qu'on peut octroyer quand on est « en place ». Qu'on travaille pour une décoration ou pour l'obtention de marchés fructueux, on n'est point « militant » radical pour autre chose. Les relations de Stavisky et de Bonnaure sont, à l'ordre de grandeur près, celles qui lient tous les membres de tous les comités radicaux, à tous les élus radicaux.

Classe pourrie

Bien entendu, ceci ne s'applique pas seulement au parti radical, bien que le parti radical soit le plus typique à ce point de vue. Pas seulement Hulin et Malvy, mais tous les « grands » hommes politiques de tous les partis ont été « démarcheurs » ou « avocats-conseils » des grandes sociétés industrielles et financières, c'est-à-dire ont vendu leur influence et leur autorité politique à des intérêts privés. La seule chose qui distingue ces vendus les uns des autres, c'est que les uns ont eu soin de ne se vendre qu'à des capitalistes suffisamment solides et puissants pour ne point faire faillite, tandis que les autres, possédant moins de flair, ou obligés de se contenter des restes, se vendent à des puissances financières de deuxième ordre qui font la culbute. Les premiers ont eu beau se vendre, ils sont considérés comme « honnêtes » — les autres, également sacrés honnêtes jusque là, deviennent des fripouilles le jour de la faillite de leurs bailleurs de fonds.

Poincaré était « avocat-conseil » de St-Gobain, qui violait continuellement l'art. 419 du Code Pénal, comme Malvy l'est des Wagons-Lits, mais St-Gobain n'ayant point fait faillite, Poincaré resta un « honnête homme », ainsi que le restera Malvy si les Wagons-Lits n'entrent point en déconfiture.

Doumer était le grand « démarcheur » des sociétés d'électricité contre lesquelles s'établit l'Electro-Câble de François-Marsal. L'Electro-Câble ayant sombré, François-Marsal est politiquement fini, tandis que Doumer, qui avait mieux su choisir ses patrons, finit président de la République.

Mais ce serait également une erreur de croire que la corruption se limite au monde de la politique. Le capitalisme privé, grand et moyen, en est, pour le moins, autant infecté. On ne peut,

en règle générale, traiter une affaire avec une entreprise, industrielle, commerciale ou financière, sans avoir à « arroser » tel ou tel de ses dirigeants, tels ou tels de ses chefs de service. Le placement des fameux bons de Bayonne ne s'est fait que contre « commissions » ; le cas de Guébin agissant pour le compte de la compagnie d'assurances dont il était directeur, mais moyennant commissions personnelles, est typique d'un cas général. Il existe peut-être encore quelques rares dirigeants de sociétés qui n'ont jamais touché de commissions pour les affaires qu'ils faisaient au compte de leur société — rares vestiges d'une époque révolue — mais on peut, sans crainte, affirmer qu'il n'en est pas un — je dis bien : pas un — qui n'ait eu chaque année à payer des commissions aux dirigeants des sociétés avec lesquelles il a fait des affaires. Il y a peut-être encore quelques hauts bourgeois non corrompus, mais il n'en est plus un seul qui n'ait à corrompre. Il y va de la vie même de leurs entreprises : une affaire qui ne « graisserait » pas, serait vite sans clients.

Et ce n'est pas limité au monde des affaires. Toutes les fractions de la bourgeoisie sont exactement dans le même cas, y compris, et peut-être plus encore que les autres, les fameuses « professions libérales ». J'ai sous les yeux un recueil de conférences faites il y a quelques années par un demi-quarteron de médecins courageux sur la « dichotomie ». On y apprend que la remise d'une commission clandestine versée par le chirurgien au médecin qui lui amène une opération à faire, supprimant ainsi toute liberté d'esprit du médecin pour juger de la nécessité ou non de l'opération, est devenue une pratique absolument courante. La « dichotomie » est la règle, la non-dichotomie une infime exception. On en jugera par ce simple fait que sur 500 chirurgiens environ qui existent en France, il y en a tout juste une trentaine qui adhèrent à la Ligue contre la dichotomie — c'est-à-dire, en fait, à peu près les seuls non-dichotomistes.

Telle est, aujourd'hui, la bourgeoisie.

Le prolétariat suivra-t-il ?

Cette corruption bourgeoise n'est ni étonnante, ni — par elle-même — inquiétante. La corruption est le propre des classes en décadence. Que la bourgeoisie soit actuellement en pleine décadence, nous le savons, et cela, en soi-même, ne nous gêne pas.

Mais le grave serait si la corruption bourgeoise entraînait une similaire corruption ouvrière. Le développement de la bourgeoisie amène le développement du prolétariat ; la décadence de la bourgeoisie doit-elle amener la décadence du prolétariat ? Celui-ci doit-il mourir avant d'avoir vécu ?

Ce qui arrivera certainement si le prolétariat se laissait intégrer, si peu que ce soit, dans la vie économique bourgeoise ; si, sous prétexte de devenir l'« égal » des bourgeois, ou de défendre ses intérêts au sein des affaires bourgeoises, il se mettait lui aussi à faire des « affaires ». Devenant partie intégrante d'un système qui n'est plus qu'immoralité et corruption, il y perdrait rapidement son honneur et sa vie.

Des événements récents : la prise pour un million de Bons de Bayonne par la caisse le Travail, la

faillite de la Banque des Coopératives, ont montré clairement le danger. Quand une caisse syndicale, qui — en raison même de son caractère syndical — doit avant tout se méfier de l'Etat, ne trouve pour se justifier d'avoir pris des bons Stavisky, que l'excuse que ces Bons étaient recommandés par l'Etat — quand par surcroît, celui qui représentait l'Etat en l'espèce, était aussi connu comme politicien taré que l'était, depuis toujours, Dalimier — c'est grave.

Lorsque la direction de la Banque des Coopératives trouve le moyen — avec la complicité pour le moins tacite du Conseil d'administration — d'embarquer une centaine de millions dans des affaires qui n'ont rien à voir avec l'objet social, qui n'ont rien de « coopératif », des affaires purement capitalistes — c'est grave.

Et si demain, sous prétexte de défendre les intérêts des travailleurs qui y seront employés, des représentants du prolétariat participent à la distribution de la manne gouvernementale qui va s'abattre, avec le « plan Marquet », sur les entrepreneurs de travaux publics, la plus anciennement et la plus fondamentalement corrompue de toutes les professions — alors on peut être certain que la corruption coulera à pleins bords chez les dirigeants du prolétariat.

On a abondamment épilogué sur les raisons de la défaite des socialistes allemands et autrichiens, mais on a généralement oublié la principale : la corruption. Les « scandales » financiers auxquels a été mêlé la social-démocratie allemande, se sont succédés presque sans interruption depuis 1918. Quant aux autrichiens, éloignés plus tôt du pouvoir, il semble qu'ils sont restés plus indemnes de la corruption d'Etat, mais a-t-on suffisamment remarqué que lorsqu'ils ont appelé les prolétaires aux armes et à la grève générale, n'ont répondu que ceux qui étaient logés dans les superbes cités ouvrières municipales. La politique municipale social-démocrate avait abouti à scinder le prolétariat viennois en deux : d'une part la masse prolétarienne qui ne considérait plus la social-démocratie comme son représentant, d'autre part les privilégiés, la « clientèle » qui, elle, défendit ses privilèges. Une certaine sorte de corruption avait fait de la social-démocratie un parti de « clientèle », au lieu d'un parti de classe.

Quoi qu'en pensent de pseudo-bolcheviks, la morale est nécessaire. C'est au degré de développement atteint par la morale dans une classe qu'on juge de la maturité de cette classe. Car la morale n'est autre que l'ensemble des règles dont l'observation par les membres de la classe est indispensable pour que cette classe puisse assumer le rôle de classe dirigeante. Le contenu de la morale varie donc selon les classes ; lorsque la classe bourgeoise prétend imposer au prolétariat le respect de sa propre morale, qui n'est que le respect des règles nécessaires au maintien de sa propre domination, c'est avec raison que le prolétariat lui répond comme dans la vieille chanson anarchiste : « tes lois et tes vertus, je m'assoie dessus » — mais si le prolétariat, avant même d'avoir construit sa propre morale, avant même de s'être débarrassé de la morale bourgeoise, épouse les vices de ses maîtres, il sera entraîné avec eux dans l'abîme de leur propre déchéance ; il disparaîtra avant d'avoir été.

R. L.

DEUX ANS D'INDOCHINE

Un fleuve de sang

est paru.

Redisons encore une fois que nous comptons sur tous nos amis, sur tous les syndicalistes, sur tous les révolutionnaires pour assurer à cette brochure la plus large diffusion.

Il nous faut agir.

Agir c'est, en premier lieu, se battre. Mais on ne peut se battre avec chances de succès que lorsque les esprits sont préparés. Une propagande incessante doit être faite pour convaincre les uns, rendre hésitants les autres.

Toute la réaction, plus que jamais, se couvre, en tous pays, du masque du patriotisme. Ordre, autorité, nation est le mot d'ordre de tous les fascismes, le mot d'ordre de Marquet, comme d'Hitler, de Dollfus et de Mussolini.

Détruire le patriotisme, c'est détruire la base sentimentale du fascisme. Pour détruire le patriotisme, il faut montrer la patrie sous son vrai visage.

La brochure

DEUX ANS D'INDOCHINE

Un fleuve de sang

nous y aidera.

Tous ceux qui ne veulent pas se contenter d'assister en spectateurs à la lutte décisive qui met actuellement aux prises fascisme et socialisme, patrie et internationalisme, se doivent d'employer le maximum possible de leurs ressources et de leur temps à faire connaître la vérité sur l'impérialisme français, la vérité sur l'Indochine.

Rappelons que nous livrons franco cette brochure de 48 pages au prix de

9 francs les 10
40 francs les 50
60 francs les 100.

Propagande !

Propagande !

Propagande !

Le sort de Victor Serge

J'ai à peine besoin de rappeler aux lecteurs de la *R. P.* que Victor Serge a été arrêté à l'improviste à Léninegrad par ordre du Guépéou, il y a plus d'un an, et que, sans jugement aucun, par simple mesure administrative, il a été déporté en juin dernier à Orenbourg, aux confins de l'Asie, à la limite des steppes, et condamné à y résider deux ans. On ne lui a laissé aucun moyen de subsistance; la ville, tout à fait déchuë, n'offre pour lui aucune possibilité de travail et on lui a enlevé les travaux de traduction dont il vivait à Léninegrad ou à Moscou, sans même lui payer les parties déjà faites des travaux commencés (1).

Sa femme et son fils sont venus le rejoindre peu après. Tous trois créveraient de faim si on ne leur faisait parvenir d'ici le produit de la publication et de la vente des écrits de Victor Serge en France : acheter ses livres, c'est donc l'aider à vivre. Cet argent ne peut lui être envoyé directement, mais seulement sous forme de crédit sur le « torgsin » d'Orenbourg, par l'intermédiaire de la « Banque pour le commerce de l'Europe du Nord ». Au début, ces crédits arrivaient à destination en douze à quinze jours comme les lettres. Depuis quelque temps, on s'applique en U.R.S.S. à retarder l'envoi et la remise de la correspondance de Victor Serge, y compris l'argent qui lui est expédié.

Ainsi que je l'ai déjà signalé (*R. P.* du 10 mars), Victor Serge avait écrit, les 2 et 3 janvier, des cartes à ses amis de Paris pour leur demander de lui envoyer des fonds le plus tôt possible parce qu'il allait être sans ressources à la fin du mois : ces cartes furent retenues à Orenbourg jusqu'au 26 janvier avant d'être expédiées. Cette tentative l'affamer Victor Serge et les siens n'ayant pas réussi, parce que les amis de Paris avaient pensé d'eux-mêmes qu'il était temps de faire un envoi d'argent, on retarda la remise de l'envoi suivant, qui ne lui fut consigné qu'un mois après avoir été déposé à la Banque à Paris !

Et il ne faut pas se bercer de l'illusion de correspondre plus rapidement avec Victor Serge par la voie aérienne, car il arrive que des lettres envoyées par avion ne lui parviennent, comme les autres, qu'après un mois.

Ce qui rend la situation de Victor Serge particulièrement angoissante, c'est l'état de sa femme qui, impressionnable et délicate, est devenue finalement folle à force d'angoisses et de tourments causés par les persécutions dont elle et les siens, y compris ses parents, ont été l'objet depuis l'exclusion de Victor Serge du P.C. russe en 1927 pour cause d'orthodoxie.

Sa maladie ne fait que s'aggraver par suite des conditions morales, physiques et économiques dans lesquelles elle vit. Pas de médicaments à obtenir sur place, pas de soins spéciaux. La malheureuse reste maintenant couchée presque constamment, affaiblie, amaigrie, incapable de tout effort et son inertie n'est interrompue que par des crises de désespoir où elle accuse tout et tous de sa misère. Si on ne la tire de là à bref délai, elle restera incurablement folle.

Toute la charge matérielle du ménage retombe sur Victor Serge et sur son fils de 14 ans, qui vit dans cet enfer et doit s'accoutumer à la vue de sa mère folle, qui souffre ou qui délire. Et cette charge, qui ne serait pas négligeable même ici, est là-bas singulièrement lourde et pénible, car rien n'y est aisé à se procurer, ni l'eau qu'il faut aller chercher au loin, ni le bois de chauffage indispensable par les plus rigoureux des hivers et qu'on vous livre en troncs d'arbres qu'il faut couper et transporter, ni la lumière fournie par d'hétéroclites lampes à

pétrole achetées sur le plus misérable des marchés aux puces. L'inutile perte de temps qu'entraîne presque chaque acte de la vie matérielle dans la Russie actuelle diminue de telle manière les heures disponibles pour le travail que c'est miracle que Victor Serge puisse encore produire des œuvres littéraires dans ces conditions.

Mais les tracasseries et les soucis journaliers usent la vie et c'est par des tortures de ce genre qu'on espère, là-bas, venir à bout des plus fermes caractères, et obtenir des « capitulations » dans le genre de celle de Rakovsky. Ces capitulations ne sont honteuses que pour ceux qui les ont obtenues par de tels procédés et qui ont montré ainsi leurs instincts sadiques de tortionnaires.

Victor Serge a sollicité de nouveau un passeport en demandant l'autorisation pour lui et les siens de s'en aller à l'étranger, vu l'état de santé de sa femme. Il fait, d'autre part, des démarches pour reprendre les travaux de traduction dont il s'était toujours acquitté à l'entière satisfaction des organisations qui les lui avaient confiés. De deux choses l'une : ou bien on lui permet de quitter la Russie, ou bien, si on le contraint à y rester, on doit lui laisser des moyens d'y subsister et d'y faire soigner sa femme. Il n'y a guère qu'un établissement en U.R.S.S., près de Moscou, où un malade de ce genre puisse faire une cure efficace. Il faudrait que Victor Serge eût l'autorisation de l'y conduire.

Selon la réponse qui sera faite à ses demandes, on jugera si les dirigeants de l'U.R.S.S. ont d'autres intentions que de le faire périr à petit feu dans la solitude d'Orenbourg, tout en se lavant les mains de la mort de ce juste, ou de le faire s'humilier sous la torture de la souffrance des siens.

Jacques MESNIL.

Nouveautés industrielles et... guerrières

C'est d'Allemagne, naturellement, qu'elles nous parviennent.

*
**

Les Allemands auraient, paraît-il, parfaitement mis au point, le moteur à charbon pulvérisé. Un moteur genre Diesel, mais où le « carburant » est du charbon pulvérisé, et non l'huile lourde de pétrole. Un moteur beaucoup plus économique que ceux à essence ou à pétrole, mais qui, comme ceux-ci, peut être utilisé pour de faibles puissances, des puissances de quelques chevaux. Le prix de revient serait, en France, de 0 fr. 25 le kilowatt-heure. On pourrait donc fabriquer son électricité à domicile pour le septième environ du prix que nous la font payer les compagnies d'électricité.

*
**

Pour pouvoir convenablement viser, atteindre avec certitude son objectif, un avion de bombardement doit lâcher ses bombes à la moins grande hauteur possible, mais plus il est bas, plus il est vulnérable. Il faut donc avoir des avions volant haut, très haut, mais capables de descendre et de remonter à une allure ultra-rapide pour venir raser le sol juste l'instant nécessaire pour le lâchage des bombes.

Dans ce genre voici le dernier record que nous communiquent nos camarades du parti socialiste ouvrier allemand (S.A.P.) : il s'agit des avions Heinckel, dont 300 sont actuellement en construction.

Le pilote ayant atteint une hauteur de 4 à 5.000 mètres fait tomber son avion presque verticalement ; descendu à 300 mètres, il presse un bouton qui, à la fois, déclenche le mécanisme de lancement des bombes, et automatiquement, fait remonter l'avion. La vitesse de chute de l'avion est de 6 à 700 kilomètres à l'heure.

(1) C'est le cas du livre de Cholokhov, *Terres défrichées*, dont la traduction a été publiée ici par une des filiales de la maison de Moscou, bien entendu sans mention du nom de Victor Serge.

SOUS LA BOTTE FASCISTE

Où mène la domestication des Syndicats

« Le peuple italien mangera de l'herbe... »

Le 27 novembre 1922, un mois après la prise du pouvoir, Mussolini prononçait son discours-programme devant le Sénat. Il y disait notamment : « Nous ne voulons pas opprimer le prolétariat, ni le repousser vers des conditions d'existence arriérées et humiliantes; au contraire, nous voulons le porter de plus en plus haut, matériellement et spirituellement... Il ne saurait y avoir une nation unie et tranquille, si nos vingt ou trente millions de travailleurs étaient ramenés à des conditions d'existence malheureuses et insuffisantes ».

Voilà les paroles! Et voici les faits, moins nobles, mais plus éloquentes que les paroles.

Statistiques...

Comparons les indices du coût de la vie et les indices du salaire nominal en 1922 et en 1926 (1) :

	CÔÛT DE LA VIE	SALAIRES
2 ^e semestre 1922....	498	505
2 ^e semestre 1926....	653	584

Jusqu'en 1922, les fluctuations du coût de la vie et les fluctuations des salaires montraient un certain parallélisme. Depuis cette date, le parallélisme disparut et, en 1926, les salaires avaient donc déjà diminué de 16 % par rapport à l'augmentation du coût de la vie.

Depuis 1926, il n'est plus possible d'établir aucun calcul, car la statistique est devenue fasciste... intégrale, comme on s'en rendra compte par les quelques exemples qui suivent.

Jusqu'en 1926, les nombres-indices du coût de la vie à Milan étaient établis par la municipalité. Les industriels contestaient ces chiffres, « parce qu'ils ne pouvaient contrôler l'exactitude des calculs ». Par décret du 20 février 1927, le gouvernement confia le calcul de ces indices à l'Institut Central de Statistique. On vit alors s'accomplir un miracle. De janvier à décembre 1927, le coût de la vie baissa... officiellement de 653 à 531, c'est-à-dire de 19 %, sans que personne en Italie n'eut remarqué durant cette période la moindre baisse dans les prix!

Puis ce fut le tour des salaires. Jusqu'en 1927, les indices des salaires étaient établis par l'Institut National des Assurances. En 1928, la Confédération des industriels réclama et obtint qu'on lui confiât l'élaboration de ces indices. Et lorsque les nombres-indices reparurent, on apprit que de 1926 à 1928 les salaires n'avaient baissé que de 584 à 545, c'est-à-dire de 5 % seulement, malgré qu'en 1927 on eût procédé — ainsi que nous le verrons par des documents officiels — à une réduction générale des salaires de 20 %! Par la suite, on changea à maintes reprises les indices, en modifiant le système des calculs et la base de départ.

Au milieu d'une pareille confusion, personne n'y comprend plus rien, et les officiels en profitent pour prétendre que si les salaires baissent, le coût de la vie baisse dans la même proportion, mais c'est ce que les fascistes

eux-mêmes ne croient pas. Nous lisons en effet dans le *Lavoro fascista* du 2 juin 33 que « si le coût de la vie depuis 1927 a baissé de 15 %, les salaires, par contre, ont été réduits de 27 à 40 % ».

Car il y a des vérités qu'aucun artifice comptable ne saurait étouffer longtemps. La grande misère du peuple italien en est une. Le député fasciste Zingali démontrait à la Chambre, le 5 décembre 1929, que « la ration alimentaire moyenne des Italiens reste inférieure à la ration que les physiologistes estiment nécessaire à l'homme adulte », et il ajoutait que « notre ration alimentaire est la plus faible de tous les Etats d'Europe ». Une enquête menée par le Bureau International du Travail, en juillet 1930, confirme l'appréciation du député fasciste. Voici les nombres-indices des salaires réels calculés par le B.I.T. pour différents pays, le nombre-indice de la Grande-Bretagne étant pris comme base :

Etats-Unis	190	Pologne	61
Canada	155	Autriche	48
Grande-Bretagne	100	Yougoslavie	45
Pays-Bas	82	Espagne	40
Allemagne	73	Italie	39

Les salaires italiens sont donc les plus bas d'Europe. Les travailleurs italiens arrivent même après les travailleurs des pays les plus arriérés. Mais cela n'est pas pour émuvoir les fascistes. Dans une interview avec un journaliste américain, Mussolini disait : « Les Italiens se contenteront de manger de l'herbe, mais les navires de guerre, nous les construirons ! »

Les travailleurs italiens n'ont pas été toujours dans la situation misérable où ils se trouvent aujourd'hui. Et il serait faux d'en accuser la crise dont les effets sur les conditions d'existence des travailleurs dépendent du degré de résistance des classes travailleuses, du régime politique du pays, etc...

Jusqu'ici nous n'avons fait état que des nombres-indices. Ceux-ci ne nous disent pas grand chose sur les conditions de vie concrètes des travailleurs italiens, car outre leur fausseté, ces moyennes statistiques ont un caractère forcément abstrait. Or, la condition de vie des travailleurs est un complexe de choses concrètes. Essayons de voir de plus près ces choses concrètes, de nous rendre compte de la vie des travailleurs dans ce pays maudit, où l'on devrait lire sur les poteaux-frontière ce que le poète florentin lisait sur la porte de l'enfer : « *Lasciate ogni speranza, o voi ch'entrate* ».

Codes de discipline

Avant l'arrivée du fascisme, les syndicats italiens avaient imposé aux organisations patronales la pratique des contrats de travail collectifs valables pour tout le pays. Ainsi la Fédération des Métaux avait conclu en septembre 1920 un contrat collectif intéressant environ 500.000 ouvriers. Des contrats analogues furent conclus pour l'industrie textile, pour les typos, pour les ouvriers agricoles, etc. Le syndicalisme fasciste a hérité de ce système et il s'est empressé de le « perfectionner », en imposant également la pratique du « contrat national » aux catégories qui

(1) On sait que de 1922 à 1926 le fascisme gouverna dans des formes semi-démocratiques; ce n'est qu'à partir d'octobre 1926 qu'il instaura sa dictature intégrale.

jusqu'alors étaient restées en dehors du système. Ce « perfectionnement » a une raison : tout contrat de travail conclu par les syndicats fascistes, SANS AUCUNE EXCEPTION, arrache au travailleur italien une nouvelle parcelle de son salaire et de sa liberté.

Nous verrons ensuite par qui et comment sont faits ces contrats de travail. Disons seulement pour le moment que ces « contrats nationaux » ne sont ni des « contrats » ni « nationaux ». Par exemple, l'article 3 du « contrat national » du bâtiment, conclu en décembre 1928, stipule que « les organisations provinciales et locales d'ouvriers et de patrons devront établir des accords particuliers seulement (sic) pour ce qui concerne la FIXATION DES SALAIRES et leurs réductions, la distribution annuelle des heures de travail, le pourcentage d'augmentation pour le travail extraordinaire, le travail de nuit et des jours de fête, etc... ». Le « seulement » mis à part, cette même formule revient dans tous les « contrats nationaux ». Tous, ils négligent « seulement » de parler de l'essentiel : du salaire !

En revanche, ils règlent minutieusement les questions de discipline ; ce ne sont pas des « contrats de travail », mais de véritables « codes de discipline ». Dans le contrat du bâtiment que nous avons mentionné, douze articles sont consacrés à la discipline, et inutile d'y chercher la moindre trace de cette « collaboration de classe » que le fascisme se vante d'avoir instaurée. L'article 8 établit, par exemple, que « tous les ouvriers, sans exception, pour tout ce qui concerne directement le service, DE MÊME QUE POUR TOUT CE QUI S'Y RAPPORTE MÊME INDIRECTEMENT, dépendent de leur chef immédiat suivant l'ordre établi par la hiérarchie ». Enfin, le « code de discipline » laisse grand'ouvertes les portes à l'arbitraire patronal : « Outre les dispositions du présent contrat, les ouvriers doivent se conformer aux normes spéciales qui seraient établies par l'employeur, normes qui seront affichées à l'entrée du chantier » (art. 13).

Les contrats nationaux conclus par les anciens syndicats établissaient un salaire minimum et un minimum de garanties pour les autres conditions de travail. Ces minima n'intéressaient pas les travailleurs des régions les plus avancées où l'organisation syndicale, étant forte, assurait des conditions plus avantageuses. Ces minima représentaient seulement une protection pour les travailleurs des régions arrières où l'organisation syndicale était faible. Le contrat national était en somme une conquête des forts en faveur des faibles. C'est en cela que consistait sa signification profonde, et c'est justement cela que le syndicalisme fasciste a supprimé. Le « contrat national » fasciste se divise en une infinité de contrats régionaux, provinciaux, locaux, habillant l'Italie d'un costume d'Arlequin aux innombrables couleurs.

Les traquenards des « contrats de travail »

C'est donc par des contrats locaux, endroit par endroit, souvent entreprise par entreprise, qu'est établi en définitive le taux du salaire minimum, mais, à l'encontre de ce qui était autrefois, le minimum n'est plus le minimum.

Le jeu des catégories.

Une revue syndicale fasciste de Turin écrivait en 1931 : « La plupart des entreprises ont réussi à transformer méthodiquement les minima en maxima, ou tout au moins en salaires normaux, moyennant des changements de postes ou des renvois de travailleurs touchant les hauts salaires et l'embauche d'autres travailleurs à des salaires réduits. Tout cela est contraire à la lettre et à l'esprit du contrat de travail ».

Les patrons savent à quoi s'en tenir sur « la lettre et l'esprit » des contrats fascistes ! ils continuent leur jeu en toute tranquillité : « Dès qu'un contrat est conclu, la plupart des employeurs se croient immédiatement autorisés à appliquer comme maximum le minimum fixé par le contrat, et diminuent ainsi ultérieurement les salaires de

fait » (Lavoro fascista, 13 décembre 32). Le même journal évite sur cette question le 2 juin 33 et demande « qu'on évite de la façon la plus absolue la concentration du personnel sur les minima fixés par les contrats, afin qu'on ne frappe pas les travailleurs les plus qualifiés et les plus âgés ».

Les contrats fascistes sont d'ailleurs rédigés de manière à faciliter toutes les manœuvres patronales. Ce qui caractérise ces contrats, c'est, en effet, l'extrême complication des tarifs. Ainsi, dans le contrat du bâtiment pour la province de Rome, Rome est sectionnée en six zones et les ouvriers maçons adultes sont classés en trois catégories par zone. Le contrat du textile pour la province de Milan répartit le personnel en 25 catégories !

Les patrons réduisent les salaires par le simple jeu des catégories. C'est un usage général que de renvoyer des travailleurs et de l'embaucher immédiatement après dans une catégorie inférieure. « Par l'examen des livrets de travail de tous les travailleurs, il serait aisé de démontrer que les salaires-bases ont été mis en pièces au moyen des licenciements et d'embauchages consécutifs » (Lavoro fascista, 28 août 1929). Aux réductions de salaires accordées par les contrats, il convient « d'ajouter les réductions réalisées arbitrairement par différents systèmes, allant du déclassement du personnel jusqu'à la réduction systématique des tarifs du travail aux pièces » (Lavoro fascista, 2 juin 1933).

Le travail aux pièces.

Avant le fascisme, les pourcentages du travail aux pièces s'ajoutaient au salaire minimum fixé par le contrat ; les contrats fascistes établissent au contraire que, si les travaux sont faits aux pièces, le salaire minimum fixé par le contrat est réduit de 35 %. Les contrats fascistes laissent à la seule volonté des employeurs la fixation des tarifs dans le travail aux pièces, et le travailleur devra rendre grâce au patron, si celui-ci a l'amabilité de lui dire quel est le tarif, car « dans plusieurs entreprises on ne communique pas aux ouvriers le tarif du travail aux pièces » (Lavoro fascista, 17 juin 1930), et « on empêche que les ouvriers expriment leurs justes réclamations, en menaçant de renvoi ceux qui osent demander quelques explications » (id.).

Plus de « commissions intérieures ».

Avant le fascisme, les travailleurs italiens avaient, sur le lieu même du travail, leurs organismes à eux, chargés de contrôler l'application du contrat, les licenciements, les embauchages, débattaient avec la direction les tarifs du travail aux pièces, les règlements de travail, etc... C'étaient les « commissions intérieures » (sorte d'organismes correspondant à peu près aux anciens « conseillers d'usine » allemands) qui étaient élues par le personnel et les représentaient auprès du patron. Le fascisme a aboli les « commissions intérieures », en 1925. Depuis lors, le patronat n'est plus gêné en rien, il est maître absolu chez lui.

Le syndicalisme fasciste n'a pas enlevé seulement aux travailleurs la faculté de conclure eux-mêmes leurs contrats de travail, mais il a détruit également l'organisme qui aurait pu au moins contrôler l'application des contrats conclus en dehors d'eux. Les travailleurs étaient ainsi livrés au patronat, mains et pieds liés.

Le massacre des salaires

En mai 1927 on assista en Italie à un spectacle « émouvant », qui est sans doute sans précédent dans l'histoire. Le 2 mai 1927 le secrétaire général du parti fasciste se rendit dans sa province, celle de Brescia, pour assister au congrès provincial des syndiqués fascistes. Il y fit un discours, et dit que la hausse de la lire n'avait pas encore produit de diminutions appréciables dans les prix parce que « les patrons n'avaient pas encore pu réduire les salaires », et que « évidemment il faut demander des sacrifices à tout le monde ». Après quoi, un des fonction-

naires présents au congrès, se leva et proposa que « les travailleurs de la province de Brescia, remplis d'enthousiasme et de discipline, confient au secrétaire général du parti la tâche de déterminer dans quelle mesure leurs salaires devront être réduits ». Bien entendu, cette proposition fut votée à l'unanimité, et le secrétaire du parti put télégraphier au duce que les travailleurs de la province de Brescia « acceptaient » une réduction de 10 % sur leurs salaires (2).

Ce fut le signal. Partout, en Italie, une patriotique émulation s'engagea entre les fonctionnaires syndicaux, c'était à qui offrait le plus généreusement des sacrifices... sur le salaire des travailleurs. Et ainsi s'opéra une première réduction générale de 10 %.

Mais, ce ne fut pas assez. Le 3 octobre de la même année un communiqué du directoire du parti fasciste informait que « les employeurs insistent sur la nécessité de réduire les salaires pour rétablir l'équilibre entre le coût de la production et la valeur de la monnaie... Le duce ordonne que la demande des employeurs soit prise en considération... La réduction ne doit pas être inférieure à 10 % et ne doit pas dépasser 20 % ». Les organisations syndicales locales procédèrent à la nouvelle réduction de 10 %, « conformément aux instructions du Ministère des Corporations et du secrétaire général du Parti ».

Depuis, la réduction des salaires n'a plus connu d'arrêt, et toujours les syndicats ne sont que les organes d'exécution de la volonté gouvernementale et patronale. Le 7 décembre 1930, le *Lavoro fascista* informait qu'une réunion des principaux dirigeants syndicaux avait accepté « avec un esprit de compréhension fasciste, la réduction des salaires qu'avec une sage décision le gouvernement avait décrétée ». Le 11 mai 1931, dans une réunion des dirigeants syndicaux de la province de Turin, le député et chef syndical Malusardi déclarait que lui et ses collègues « ne s'étaient pas opposés aux réductions que les organes supérieurs et le gouvernement considéraient comme nécessaires ».

De temps en temps on se livre à une petite comédie. Ainsi, en juillet de l'an dernier, les salaires des ouvriers de l'industrie de la soie devaient subir une nouvelle réduction. Entre 1926 et 1933, ces salaires avaient déjà été réduits de 50 %, ainsi qu'il résulte des déclarations des organisations fascistes devant la Magistrature du Travail. Les industriels séricicoles demandaient une nouvelle réduction portant pour certaines catégories, jusqu'à 33 %. Les fonctionnaires des syndicats « offrirent (sic) une réduction très inférieure ». La Magistrature du Travail de Milan décida que les réductions ne devaient pas dépasser 12 %. Le *Lavoro fascista* du 12 juillet écrit alors que « la Magistrature a répondu pleinement aux vœux des travailleurs » et élève un hymne à la victoire de l'organisation syndicale !

En résumé, d'après le *Corriere della Serra* du 29 mars 1932, « entre juin 1927 et décembre 1928 les salaires baissèrent de 20 % environ. Une diminution ultérieure de 10 % environ eut lieu en 1929, et en novembre 1930 on enregistra une baisse générale qui, dans certains cas ne dépassa pas 18 %, et dans d'autres cas atteignit 25 %. De nombreux réajustements (11) eurent lieu en 1931 ». Dans le *Lavoro fascista* du 2 juin dernier, Clavenzani, haut fonctionnaire des syndicats fascistes, déclare que, sur les salaires déjà réduits en 1927, les organisations syndicales avaient accordé dans les cinq dernières années les réductions suivantes : verriers, de 30 à 40 % ; cotonniers, 40 % ; lainiers, 27 % ; industrie de la soie, 38 % ; métallurgistes, 23 % ; bâtiment, 30 % ; bois, 18 % ; eau, gaz, électricité, 22 % ; typographes, 16 % ; industrie minière, 30 % ; meuble, 20 %. Et il ajoutait :

« Nous constatons par exemple que dans les entreprises de produits chimiques pour l'agriculture, l'ouvrier ga-

gnait en 1927 un salaire de 21,40 liras. En appliquant la réduction officielle de 20-25 %, celui-ci devrait recevoir aujourd'hui 16,45 liras au minimum ; en réalité, son salaire effectif est de 14 liras (c'est-à-dire, la baisse de son salaire atteint 35 %). Un autre exemple pour l'industrie de la soie artificielle. Un fileur qui travaillait à deux demi-machines gagnait en 1927 un salaire global de 31,10 liras. Suivant les réductions officielles, il devrait gagner aujourd'hui 24,90 liras. En réalité, il ne reçoit que 21 liras et au lieu de travailler avec deux demi-machines, il doit surveiller le travail de six demi-machines. (Son salaire s'est donc réduit d'environ 33 % pour un travail qui est devenu trois fois plus intensif) ».

Puisque c'est les fascistes qui le disent, il faut bien les croire. Il faut même croire qu'ils ne disent pas toute la vérité. Si aux pourcentages indiqués ci-dessus, nous ajoutons les deux réductions de 10 % chacune, effectuées en 1927, il résulte qu'entre 1927 et 1933 les ouvriers industriels ont perdu dans leur ensemble les 50 % de leur salaire !

Au-dessous du servage

Les salaires agricoles ont résisté encore moins que les salaires industriels. D'après une relation du congrès national de la Confédération des travailleurs agricoles, de 1926 à septembre 1931 les salaires des paysans avaient baissé de 30 % en Emilie, de 34 % en Lombardie, et même de 40 à 50 % dans certaines provinces. Si nous y ajoutons les diminutions « accordées » après septembre 1931, nous devons conclure que les réductions dans le secteur agricole atteignent, ou à peu près, 60 %.

Un fonctionnaire des syndicats fascistes écrivait en juillet 1932 : « Les agriculteurs ont instauré la politique du 40 %, c'est-à-dire que nous ne pouvons nous présenter à une discussion sur les salaires sans qu'on nous demande une diminution d'au moins 40 % » (*Lavoro agricolo fascista*, 31 juillet 1932). Dans un discours prononcé le 18 décembre 1930, Mussolini affirmait que dans aucun cas les salaires des paysans n'auraient dû descendre au-dessous de 8 liras par jour. Pourtant, nous lisons dans *Sindacato e Corporazione* de janvier dernier, qu'en novembre 1932 on trouvait dans l'Italie du Sud des salaires de 0 lire 70 de l'heure pour les hommes et de 0 lire 35 pour les femmes, c'est-à-dire — pour une journée de 9 heures — des salaires de 6 liras 30 et de 3 liras 25 par jour !

Durée de travail indéterminée.

Si les conditions des travailleurs industriels nous ramènent en arrière d'un demi-siècle, certaines formes d'exploitation chez les travailleurs agricoles nous plongent dans le moyen âge.

Dans les campagnes, il n'est plus question d'heures de travail. Voici deux articles du contrat pour les ouvriers agricoles permanents dans la province de Mantoue. La citation est longue, mais elle nous en dit encore plus long :

« ART. 20. — L'horaire normal de travail, y compris les soins au bétail, est de huit heures ; lorsque les besoins de l'entreprise l'exigent, il est permis de prolonger le travail pour une durée qui ne dépasse pas deux heures par jour, du 15 mai au 15 août, sans droit à compensation.

« Pendant la récolte, le salarié devra se prêter à un travail de jour et de nuit en dehors de l'horaire, sans droit à compensation, lorsque la récolte se présente avec caractère d'urgence.

« On ne considère pas comme travail effectif, et par conséquent on ne comprend pas dans la durée du travail normal, les repos intermédiaires et le temps pour aller aux champs ou sur le lieu du travail ni le temps pour le retour conformément aux usages locaux.

« ART. 21. — L'agriculteur a la faculté de distribuer l'horaire de travail journalier suivant les exigences agricoles de l'entreprise » (*Lavoro agricolo fascista*, 1^{er} février 1931).

(2) A rapprocher de la résolution des « oudarniks » du Magnitogorsk réclamant un « emprunt » de 10 % sur les salaires, relatée dans la R.P. du 10 mai 34 (Notes sur l'U.R.S.S.). [N.D.L.R.].

Le salaire en nature remplace le salaire en argent.

Avec le régime fasciste, les propriétaires terriens ont pu satisfaire leur vœu le plus ardent : limiter autant que possible les salaires en argent et les remplacer par des salaires en nature. Pour leur plaisir, le président des syndicats fascistes de l'agriculture, Luigi Razza proclama : « Nous voulons dédoubler le salaire en deux parties : l'une, la plus grande, en nature ; l'autre, en argent... Il faut revenir au bon vieux temps. Le travailleur doit avoir l'orgueil de porter chez lui, à sa femme et à ses enfants, le fruit de sa fatigue, le pain, le vin, le beurre » (Lavoro agricolo fascista, 20 septembre 1931).

Nous voilà en pleine idylle.

Malheureusement, cette idylle rappelle d'assez près un nom fort mal famé dans « le bon vieux temps » : le *truck system*. Le remplacement progressif du paiement en nature par le paiement en argent, avait marqué justement l'évolution du servage en travail libre. L'Italie, sous le signe du fascisme, rebrousse chemin.

A chaque renouvellement de contrat, les réductions de salaire s'appliquent uniquement sur la partie en argent, « sans modifications des rétributions en nature », ainsi qu'on dit désormais dans le jargon des contrats. De cette façon, la transformation du type de salaire a lieu automatiquement. Bien entendu, les rétributions en nature sont déduites du chiffre du salaire représenté globalement en argent dans les tarifs du contrat.

Des « participants » sans aucun droit.

Du salaire en nature au servage, il n'y a qu'un pas à franchir. Le fascisme l'a franchi : il appelle « participation » la nouvelle forme de servage qu'il introduit dans la campagne italienne.

Le *Lavoro agricolo fascista* du 24 janvier 1932 reproduit le contrat-type de « participation collective » pour la province de Mantoue. D'après ce contrat, les « participants » bénéficieront du produit de l'entreprise (à l'exclusion de l'étable, des prés et des foins) dans la mesure de 33 %. Cette quotité ne leur est pas assurée ; elle n'est donnée que comme « base », qui pourra varier « selon la productivité et l'organisation des entreprises, par rapport aux entreprises normales », ce qui est très vague. La direction technique et administrative de l'entreprise « revient exclusivement au conducteur du fond », c'est-à-dire que le « participant » reste un salarié, ou, si l'on veut, une bête de travail. L'article 8 est le plus caractéristique du contrat : les travailleurs qui sont « éloignés et remplacés immédiatement » d'après jugement exclusif et unilatéral de l'employeur, « parce qu'incapables, paresseux et indisciplinés », auront droit aux seuls acomptes mensuels reçus jusque là et « ils perdront tout droit aux bénéfices de la participation, quelle que soit la période pendant laquelle ils ont été précédemment occupés dans l'entreprise ».

« Le travail payé à la journée constitue actuellement pour les entreprises un poids économique excessif » (Lavoro agricolo fascista, 26 avril 1931). Les employeurs se débarrassent de ce « poids économique excessif », et sous forme de « participation collective » ils enferment le travailleur dans un « contrat », où le travailleur ne garde plus aucun droit et ne connaît que des devoirs. Le contrat ne contient aucune limitation pour les heures de travail, aucun minimum de salaire, aucune garantie pour le salarié. Le participant est « taillable et corvéable à merci ». Après qu'il aura fourni ses corvées, on le mettra à la porte d'un coup de pied — ce qui ne pouvait même pas arriver à l'ancien serf, qui faisait corps avec la terre.

Aidé par des circonstances favorables, l'ancien serf pouvait aussi arriver à racheter son fond et devenir un cultivateur libre. Le jeu des contrats fascistes de « participation » exclut toute possibilité de ce genre. Les serfs de « l'ancien temps » restaient serfs leur vie durant ou devenaient des propriétaires libres. Les serfs de « l'ère fasciste » ne sont pas assurés de rester serfs, et s'ils cessent d'être serfs, c'est pour crever de faim.

Malheur aux faibles

L'action des syndicats pré-fascistes tendait à réduire l'écart existant entre les salaires des hommes, des femmes et des jeunes. « Salaire égal, pour travail égal » ; si ce n'était pas une réalité, c'était du moins le but vers où l'on allait. Le fascisme suit la tendance opposée. Sous la pression du fascisme, les conditions de travail des femmes et des jeunes ont résisté moins encore que les conditions de travail des hommes adultes. L'écart, dans toutes les catégories et dans toutes les régions, va de 40 à 50 %. Il arrive assez souvent que le contrat ne mentionne que les salaires des hommes adultes, se bornant à indiquer, pour les femmes et les jeunes, le pourcentage de réduction qu'il faudra appliquer. Voici, par exemple, le tarif établi en janvier 1932 pour les travailleurs agricoles de la province de Polesine, pour 8 heures de travail :

	du 1 ^{er} avril au 30 septembre	du 1 ^{er} octobre au 31 mars
Hommes, de 17 à 65 ans..	lires 10 »	lires 8,80
Garçons, de 15 à 17 ans..	» 6,40	» 5,60
Femmes, de 16 à 60 ans..	» 6,40	» 5,60
Filles, de 15 à 16 ans..	» 5,20	» 4,40

A chaque réduction de salaire, l'écart tend à augmenter, car aux salaires des femmes et des jeunes on applique un pourcentage de réduction supérieur à celui fixé pour les hommes adultes. C'est ainsi, par exemple, que « les accords » pour la province de Bologne, en décembre 1930, fixaient à 14 % la réduction des salaires des hommes et à 18 % la réduction des salaires des femmes.

En ce qui concerne les jeunes, « l'apprentissage » est un prétexte à l'exploitation la plus éhontée. Le *Lavoro fascista* du 19 avril dernier publiait le « contrat » de travail conclu pour les travailleurs du papier de la province de Naples. Pour les apprentis jusqu'à 14 ans, les salaires varient de 2 lires 10 à 2 lires 60 par jour ; pour les apprentis au dessus de 14 ans, de 2 lires 80 à 3 lires par jour. L'apprentissage dure, pour les hommes, trois années ; lorsque l'apprenti aura atteint sa 17^e année, « il aura droit à la moitié du salaire minimum de la catégorie dans laquelle il sera classé ». Ce n'est qu'après une nouvelle période de deux ans qu'il aura droit au salaire minimum de sa catégorie.

Nous avons vu que la suppression des minima dans les « contrats nationaux » désavantageait surtout les travailleurs des régions les plus arriérées ; nous avons vu que les conditions d'existence des travailleurs agricoles ont résisté moins que celles des travailleurs industriels ; nous voyons, en outre, que les conditions d'existence des femmes et des jeunes ont résisté moins que celles des hommes adultes. C'est qu'il y a dans le fascisme une logique interne qui le porte à frapper avant tout et surtout les faibles, et à les frapper d'autant plus qu'ils sont plus faibles. C'est exactement le contraire de ce qui caractérise une société civilisée.

L'assurance-chômage, ou la poule aux œufs d'or pour l'Etat

Il faut acheter le droit au travail.

Le travail a connu en Italie une destinée à laquelle sans doute il ne s'attendait pas : il est considéré comme un privilège. Il faut payer pour travailler, ainsi que jadis il fallait payer pour acquérir un titre de noblesse.

Cela résulte de la pratique fasciste qui consiste à consentir à des réductions de salaire contre une garantie de durée dans l'emploi. Une décision du Grand Conseil fasciste du 25 mars 1930 établissait en effet « que les dirigeants syndicaux, lors de l'établissement des contrats collectifs, devront tenir compte non seulement du facteur salaire, mais surtout du facteur continuité du travail ».

Et l'organisation des agriculteurs s'empressait de déclarer que « pour les salariés payés à l'heure, les tarifs devront être décroissants en raison de la plus longue occupation annuelle qui leur est assurée » (Popolo d'Italia, 23 juillet 1930). Et c'est ainsi que dans certains contrats, la différence de salaire entre ceux qui ont du travail assuré pour cinq jours et ceux qui ont le travail assuré pour 200 jours, atteint 45 centimes de l'heure (Lavoro fascista, 1^{er} juin 1932).

Mais cela n'empêche pas le chômage de rester permanent.

Les allocations de chômage ne sont pas payées.

D'après les statistiques officielles, le nombre des chômeurs en Italie pivote autour du million. Il existe en Italie l'assurance-chômage obligatoire payée en partie égale par le travailleur et par l'employeur. C'est le paiement qui est obligatoire ; quant à l'allocation, c'est une autre affaire. En 1931, sur la moyenne annuelle de 734.000 chômeurs, 199.000 seulement ont reçu leur allocation ; en 1932, les chômeurs secourus furent 230.000 sur 1.006.000. Ainsi, d'après les statistiques fascistes elles-mêmes, l'assurance-chômage n'est payée qu'à un quart environ des chômeurs. C'est que le régime fasciste a organisé le paiement des allocations de chômage de manière précisément à ce qu'elles ne soient pas payées. Nous lisons, en effet, dans le *Lavoro fascista* du 30 octobre 1930 : « Les allocations de chômage qui sont de 1 lire 25 pour la première catégorie, de 2 liras 50 pour la deuxième et de 3 liras 75 pour la troisième, sont tellement insuffisantes, que de nombreux chômeurs, pour se soustraire aux formalités imposées et pour ne pas perdre du temps qu'ils pourraient peut-être mieux employer à chercher du travail, renoncent à toucher l'allocation pour laquelle ils ont payé pendant de longues années le montant du timbre obligatoire ».

Ainsi s'explique ce véritable prodige du fascisme : le bilan de l'assurance-chômage est actif ! D'après le *Lavoro fascista* du 17 avril 1932, le bilan de dix années d'existence de l'assurance-chômage, s'établissait à la fin de 1929 comme suit : recettes, 1.275 millions de liras ; dépenses, 482 millions ; différence, 793 millions. En 1930, le montant des timbres encaissés fut de 134 millions, contre 102 millions dépensés en allocations, d'où un « bénéfice » de 32 millions !

Les assurances sociales, impôt déguisé sur le salaire.

Le fascisme ne considère pas les assurances sociales comme un service social ; elles ne sont, pour lui, qu'un moyen de se procurer du capital : « Dans la formation de nouvelles épargnes — exigence de premier ordre pour l'Italie — les instituts d'assurance sociale basés sur la capitalisation constituent un des éléments les plus importants. Il suffit de penser qu'en moins de dix années d'existence, la Caisse Nationale pour les assurances sociales a récolté presque quatre milliards de liras » (Stampa, 30 décembre 1929).

Les assurances sociales seraient donc une sorte d'épargne forcée. Quelle est la destination de cette épargne ? La *Sera* du 22 novembre 1929 nous le laisse entrevoir. D'après ce journal, la trésorerie, pour boucler les déficits du trésor, « est forcée d'hypothéquer (!!!) les disponibilités d'organismes étrangers, en les détournant de leur destination naturelle ». Parmi ces « organismes étrangers », la *Sera* cite justement la Caisse Nationale d'assurances sociales... Ainsi, les assurances sociales ne sont pas même une épargne forcée ; elles sont simplement un impôt illégal sur les salaires.

En plus des assurances, les contributions « volontaires ».

Ce n'est pas tout. Au début de l'hiver 31, le parti fasciste déclancha une campagne nationale d'assistance aux chômeurs, en faisant appel aux contributions « volontai-

res » de la population. On assista alors en Italie au même spectacle qu'en mai 1927. La méthode déjà éprouvée fut remise en œuvre. La compétition fut ouverte entre les fonctionnaires syndicaux, ce fut à celui qui offrirait le plus sur les salaires des travailleurs. Les télégrammes au Duce portaient de toutes les communes du pays pour lui annoncer « l'enthousiasme et la solidarité du peuple », et les travailleurs laissaient un nouveau morceau de leur salaire aux dents de l'engrenage fasciste. C'est ainsi que les ouvriers de Turin « offrirent » 1 % de leur salaire (*Gazzetta del Popolo*, 30 octobre 1931) ; les travailleurs de Florence, une journée par mois ; ceux de Foggia, une heure par semaine, etc... (*Lavoro fascista*, 26 septembre 1931). Depuis lors, cette campagne d'hiver est reprise chaque année et pour la durée de six mois. La contribution des travailleurs est retenue immédiatement par les employeurs et versée au parti fasciste !

Le système de la corvée naît ainsi en Italie dans l'industrie. Sur l'ordre de quelques fonctionnaires, syndicaux ou politiques, les ouvriers italiens doivent travailler des heures et des journées pour rien du tout, en corvée...

Ce qu'on ne connaît pas

Nous avons parlé jusqu'ici de contrats, de tarifs, de délimitations, en un mot, de ce qui est écrit. C'est-à-dire, nous avons parlé de ce qui devrait être, mais ce qui est, personne ne le sait, car, pour le savoir, il faudrait une enquête menée librement ville par ville, entreprise par entreprise, ouvrier par ouvrier. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les employeurs considèrent les contrats fascistes comme des « chiffons de papier », qu'ils peuvent piétiner à leur gré. « Les tentatives d'étudier les tarifs des contrats sont trop fréquentes » (Popolo d'Italia, mai 1929). Les travailleurs agricoles de la province de Milan sont « forcés par manque de travail à se faire concurrence entre eux et par conséquent à annuler presque tous les contrats... ; est très fréquent le cas où le salaire réellement touché ne correspond pas à celui inscrit sur le livret » (*Lavoro fascista*, 21 mai 1929). « Un fait encore plus grave pour les travailleurs que le chômage est la violation des contrats de travail, tant en ce qui concerne le salaire qu'en ce qui concerne les conditions générales du travail » (*Lavoro fascista*, 20 novembre 1931). « Les réductions arbitraires de salaires continuent, se développant comme un système » (*Lavoro fascista*, 27 juin 32).

L'infraction aux contrats est une pratique si générale que même le Ministre des Corporations dut adresser une circulaire aux Préfets pour attirer leur attention « sur la tendance manifestée par certains industriels de modifier les conditions de salaire, même en ce qui concerne les minima fixés dans les contrats collectifs, sans observer les normes exigées par notre législation syndicale et sans même avertir les associations professionnelles compétentes » (*Lavoro fascista*, 20 septembre 1930). Et pourquoi les industriels devraient-ils se préoccuper des « organisations professionnelles compétentes » ? Ils savent qu'ils ne risquent rien et, ce qui plus est, ils savent que les syndicats interviendront ensuite pour « légaliser » le fait accompli. A propos d'un renouvellement de contrat pour les cantonniers portant une réduction de 10 %, le *Lavoro fascista* du 3 septembre 1932 écrit : « Le niveau des salaires a été établi en tenant compte des salaires fixés par le contrat précédent et DE LA SITUATION DE FAIT DES SALAIRES au moment de la conclusion du nouveau contrat ».

Plus de prud'hommes.

« Au temps de la politique démocratique », il y avait pour juger les contestations entre employeurs et ouvriers, les tribunaux de prud'hommes. Les prud'hommes ont disparu, et le décret du 26 février 1928 dispose que ces procès seront réglés par les tribunaux ordinaires, assistés de deux experts, l'un pour le patron, l'autre pour le salarié. Le *Lavoro fascista* du 2 décembre 1932 nous renseigne sur ce qui se passe alors : « Les procès, sauf de rares exceptions, ne sont jamais finis avec le premier jugement.

Avant d'arriver à la décision définitive, il faut au moins quatorze ou quinze mois..., sans compter les recours éventuels en Cassation » ! Les travailleurs préfèrent alors subir l'injustice que de se démêler avec la justice.

Au congrès provincial des syndicats de Milan, un grand chef fasciste disait en juin 1929 : « Les contrats de travail ne sont pas respectés. La plupart des travailleurs, avant d'engager des procès, attendent que leur patron les ait renvoyés. Jusque là, ils se taisent de peur des représailles ». Et le *Lavoro fascista* du 11 octobre 1930 : « En cas de jugement défavorable au patron, il est fatal qu'il s'en suive une mesure de représaille, dissimulée avec plus ou moins d'habileté par des raisons, justifiées qu'en apparence, et dont le prototype, dans une époque de difficultés économiques réelles, est la réduction de personnel pour cause de diminution des affaires. Comment les organisations syndicales peuvent-elles défendre le travailleur, dans ce cas ? — D'aucune façon ».

La camisole de force

Mais qu'est-ce donc que le syndicalisme fasciste ? Jusqu'ici nous avons vu la « machine » au travail ; il nous reste à étudier la machine en elle-même.

Ce qu'on appelle le « système corporatif fasciste » se divise en deux parties : 1° l'organisation syndicale ou verticale ; 2° l'organisation corporative ou horizontale.

Dans l'organisation syndicale, les employeurs et les travailleurs sont organisés séparément les uns des autres et par catégories professionnelles ; l'organisation corporative assure la liaison entre les organisations syndicales des employeurs et des travailleurs, par des comités mixtes de catégories composés des représentants des syndicats. Au sommet de l'organisation syndicale se trouvent douze fédérations nationales de catégorie reconnues par l'Etat, six pour les employeurs et six pour les travailleurs. Au sommet de l'organisation corporative se trouve le Conseil National des Corporations, composé des représentants des douze fédérations nationales et d'autres personnalités nommées par le chef du gouvernement ; il est présidé par le chef du gouvernement ou, en son absence, par le ministre des Corporations. Ce Conseil National des Corporations rappelle d'assez près le Conseil National Economique en France. Tout comme le Conseil National Economique, le Conseil National des Corporations ne décide rien, et tout se fait en dehors de lui. C'est ainsi qu'on a comparé le système corporatif fasciste à un immense marteau pour casser des cacahuètes !

La cotisation syndicale obligatoire pour les non-syndiqués !

Laissons de côté les organisations patronales, et voyons ce que sont les syndicats ouvriers. D'après la loi du 3 avril 1926, il ne peut exister qu'une seule organisation syndicale pour les travailleurs d'une même catégorie professionnelle. Cette organisation syndicale est reconnue par l'Etat dès qu'elle groupe 10 % du personnel de la catégorie et lorsqu'elle donne des garanties du point de vue national et politique. Une fois reconnue par l'Etat, l'organisation représente légalement tout le personnel de la catégorie, et tous les travailleurs doivent lui verser des cotisations, qu'ils soient organisés ou non ; ces cotisations sont retenues à tout le personnel, lors du paiement du salaire, par l'employeur lui-même, qui les verse au percepteur des impôts, lequel à son tour les verse à l'organisation syndicale. Ainsi, la cotisation syndicale est un véritable impôt sur le salaire. Ce prélèvement sur les salaires s'est monté, en 1931, à 71.139.000 livres.

Autrefois, les syndicats fascistes se groupaient dans une Confédération générale des syndicats fascistes. Cet organisme unique, « représentant » l'ensemble des classes travailleuses, malgré son esprit fasciste, parut encore trop redoutable au gouvernement, qui en décida la suppression en 1928 et fractionna l'organisation en six fédérations nationales de catégorie, tout à fait indépendantes l'une de

l'autre et qui ne se rencontrent, pour ainsi dire, qu'au sein du Conseil National des Corporations.

Au 31 décembre 1931 — nous n'avons pas sous la main de données plus récentes — les syndicats fascistes comptaient 3.646.000 membres (2.238.000 dans les cinq fédérations nationales du commerce et de l'industrie, et 1.408.000 dans la Fédération nationale de l'agriculture), et « représentaient » 6.476.000 travailleurs (3.662.000 pour le commerce et l'industrie, 2.814.000 pour l'agriculture). Les syndicats fascistes ne groupent donc que le 56 % des travailleurs qu'ils prétendent représenter. Si l'on tient compte du fait que tout travailleur, membre ou non du syndicat, doit payer la contribution syndicale et que pour trouver du travail il est presque indispensable d'avoir la carte du syndicat (3), ce pourcentage relativement faible exprime de lui-même la faillite du syndicalisme fasciste.

« Vous dicterez les règles que nous devons suivre ».

Dans un discours du 31 juillet 1926, Mussolini proclamait que « les organisations syndicales sont reconnues, garanties, protégées dans l'Etat corporatif et vivent dans l'orbite du fascisme. Elles acceptent la doctrine et la pratique fascistes. Elles sont dirigées par des chefs enrôlés invariablement dans le parti fasciste. Il ne saurait pas en être autrement ». Ces chefs, à aucun échelon, ne sont nommés par les membres du syndicat. Les nominations se font par en haut. C'est le chef du gouvernement qui nomme les secrétaires des fédérations nationales.

Les fonctionnaires des syndicats fascistes ne sont en réalité que des fonctionnaires de l'Etat, de même que les syndiqués ne sont qu'un rouage de l'Etat. Le secrétaire général du parti disait en s'adressant aux syndiqués : « Vous constituez la base de l'Etat, mais vous la constituez non parce que l'Etat vit par vous, mais parce que l'Etat discipline et règle vos fonctions et vos activités. En dehors de cette expression de l'Etat, vous rentreriez dans le néant » (*Lavoro fascista*, 19 avril 1930).

Les dirigeants syndicaux ne sont pas destinés à appartenir à la corporation qu'ils sont censés représenter. D'après la loi, « peuvent être nommés aux fonctions dirigeantes seulement (sic) ceux qui appartiennent à la corporation ou qui, de quelque façon, en sont l'expression ». C'est ainsi que, d'après des exemples qui nous sont connus, on peut voir un architecte secrétaire des bouchers, un médecin secrétaire des tanneurs, un... colonel de la réserve comme secrétaire des métaux ! En effet, pourquoi ces dirigeants syndicaux devraient-ils connaître les problèmes de la profession qu'ils « représentent » ? Qu'existe d'eux la vie du syndicat ? Rien du tout, car elle n'existe pas elle-même.

Les syndicats fascistes ne connaissent pas d'assemblées où l'on discute et où l'on délibère. Ils ne connaissent que des réunions d'informations. Et encore... En mai 1928, le secrétaire du syndicat des travailleurs de l'agriculture ouvrit le congrès de l'organisation en s'adressant en ces termes à Rossoni, président, à cette époque, de la Confédération générale des syndicats fascistes : « Aujourd'hui vous dicterez les règles que nous devons suivre. Nous avons un seul orgueil, l'orgueil de nous considérer comme les interprètes de votre volonté, parce que nous savons que votre volonté est au service du Duce. Nous sommes ici pour écouter vos ordres ». Rossoni répliqua : « Dans les syndicats fascistes, je ne permets pas la moindre réserve à l'égard des commandements du Duce et de la révolution. Aucune réserve... » Le 6 avril 1933, le congrès de la Confédération nationale des corporations de l'industrie, qui compte deux millions de membres (patrons et ouvriers), consista en un discours de salut du président, en un autre discours de salut du représentant du parti

(3) L'art. XXIII de la Charte du Travail établit que « les employeurs doivent donner la préférence aux membres du parti fasciste et des organisations fascistes, en tenant compte de l'ancienneté d'inscription ». La même règle est suivie par les bureaux de placement (art. XI de la Charte du Travail).

fasciste ; après quoi un des congressistes déclara que « toute discussion serait superflue » ; un autre proposa que le président de la Confédération fût confirmé en sa charge par acclamations ; un autre lut les noms du directoire national, en invitant l'assemblée à les acclamer ; l'assemblée acclama ; alors le sous-secrétaire aux Corporations fit une conférence sur le syndicalisme fasciste ; et ce fut tout (4).

Les contrats de travail sont faits en dehors des syndicats. Les fonctionnaires syndicaux reçoivent de Rome les contrats tout faits ; ils n'ont qu'à en prendre connaissance, ce qui n'exige d'eux que de savoir lire.

Lorsque les organisations d'employeurs et de travailleurs n'arrivent pas à s'accorder, la controverse est appelée devant la Magistrature du Travail, qu'il s'agisse de l'application de contrats existants ou de la conclusion de nouveaux contrats. Le jugement de la Magistrature du Travail est exécutif et obligatoire pour les deux parties. La Magistrature du Travail se compose de trois juges et de deux experts. Ces derniers sont choisis par le plus haut magistrat de la province dans une liste de citoyens « de la plus claire conduite morale et politique » ; ils doivent posséder un diplôme universitaire ou un titre équivalent (art. 54 du règlement du 1^{er} juillet 1926), ce qui exclut toute participation des travailleurs à la Magistrature du Travail.

De quelque côté qu'on regarde l'édifice syndical fasciste, il apparaît hermétiquement fermé ; la volonté des travailleurs ne peut s'y faire jour par aucune fissure. Les travailleurs participent à la détermination des règlements régissant leur vie de travailleurs, aussi peu que les détenus participent à la rédaction des règlements de la prison où ils vivent.

Le syndicalisme fasciste a une double fonction : il agit comme un paratonnerre discret, qui, en faisant un peu de tapage, décharge l'atmosphère où s'accumulent les orages. Et, surtout, il occupe une place, qu'il serait dangereux de laisser vide ; car les places vides appellent des occupants, et cela pourrait réserver des surprises désagréables.

Dans un discours à la Chambre, le chef syndical Bagnotti disait, le 9 mars dernier, qu'au début du syndicalisme fasciste, en 1926, les secrétaires des organisations provinciales et locales furent choisis « au moins pour 90 % dans les rangs des escouades d'assaut ». Le syndicalisme fasciste fut bâti comme une œuvre de guerre civile contre les travailleurs. Et tel il reste.

Reconquérir la liberté

Nous nous sommes proposés de présenter dans cette étude un tableau objectif de la situation que le fascisme a fait aux classes travailleuses italiennes. Malgré l'objectivité à laquelle nous nous sommes astreints, nous n'avons pas pu empêcher notre réaction personnelle de se manifester. Car nous trahissons de la manière humaine. Notre tâche est terminée. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de tirer des conclusions, sur lesquelles d'ailleurs l'antifascisme est divisé assez profondément.

Il y a pourtant une conclusion qui se dégage des choses elles-mêmes et sur laquelle nous sommes tous d'accord. Si les masses italiennes sont tombées dans un tel état de misère et de servage, c'est qu'elles ont perdu leurs syndicats indépendants. Et il n'est point d'espoir que les travailleurs italiens puissent se relever tant qu'ils n'auront pas à nouveau des organisations libres et indépendantes. Reconquérir la liberté est le problème primordial. Ce n'est que dans une atmosphère de liberté que les travailleurs italiens pourront retrouver leur dignité et... leur bien-être.

Riccardo BOATTI.

Parmi nos lettres

Les 13 et 16 avril chez les ambulants des postes

Notre camarade Corsin, des P.T.T., nous envoie d'intéressants renseignements sur les mouvements d'avril dans sa catégorie :

Par ces temps de lutte antifasciste et de lutte contre les décrets Doumergue, je n'ai pas eu beaucoup de temps pour penser à la R. P. Ces jours-ci, par contre, j'ai quelque loisir — que Mallarmé m'a procuré en me « suspendant » sine die. J'en profite pour vous faire un petit récit des mouvements de grève du 13 et du 16 avril, chez les postiers ambulants du P.-L.-M.

Les deux fédérations postales — unitaire et confédérée — voulurent tout d'abord se réserver la direction exclusive du mouvement. Après quelques propositions à la F.P. confédérée (propositions restées, paraît-il, sans réponse), la F.P. unitaire décide un mouvement d'une heure, le 13 avril. Au P.-L.-M., nous sommes saisis, le 11, d'une proposition d'unité d'action émanant de la section unitaire.

La F.P. confédérée et le Cartel voulant lancer leur mouvement bien à eux, en décident un pour le 16. Les unitaires maintiennent la date du 13, nous demandant de nous joindre à eux le 13, comme ils se joindront à nous le 16. Je te fais grâce des insinuations plus ou moins perfides des unitaires, et des manœuvres des secrétaires syndicaux confédérés pour qu'on laisse tomber les unitaires le 13 avril. Malgré tout, la F.P. confédérée nous ayant recommandé d'épauler les unitaires et les camarades du Cartel télégraphique ayant donné l'exemple, nous décidons, le 11 avril, de marcher tous ensemble le 13. En somme, mauvaise préparation du mouvement, délai trop court, préparatifs bâclés grâce au manque de contact des « sommets » des deux fédérations. A noter que, séparément, les deux organisations sont impuissantes à réussir un mouvement gréviste.

Malgré tout, le mouvement du 13 avril réussit : de 19 h. 15 à 20 h. 15, le travail est arrêté, les plus courageux manifestent violemment leur mécontentement, sept services ambulants et les allèges du Simplon s'en vont à vide ou loupent le dernier envoi (le plus chargé). Le manque de préparation se fait sentir : lieu de manifestation mal choisi, flottement chez les « vieux », certains services ont été « oubliés » par les équipes de débauchage. Le directeur de la ligne P.-L.-M. prend des noms, aidé par une petite cohorte d'inspecteurs et de chefs. Les onze copains repérés n'y ont pas coupé. Enfin, le résultat est là : un flot de lettres, de journaux, de missives, chargements, paquets est resté en panne. Les charriots de la « presse pourrie » sont, en partie, restés sur le carreau. En contre-partie ; onze sanctions.

Le 16, le mouvement marche mieux parce que mieux étudié. Les grévistes se massent à la même heure et paralysent le déchargement des voitures postales, le lieu de rassemblement ayant été mieux choisi. La direction est moins arrogante, deux cents postiers manifestent : « Nos salaires ! A bas l'Union nationale ! A bas les sanctions ! Chiappe en prison ! A bas Mallarmé ! » L'Internationale retentit. Les secrétaires, unitaires et confédérés, haranguent les postiers. Le travail reprend à huit heures vingt, après qu'un commissaire de police eut bien voulu s'en aller.

Le « loupage » fut aussi important que le 13, mais les sanctions montèrent au chiffre de 18. Cela annonçait un joli grabuge pour le 1^{er} mai où des mouvements de longue durée devaient être déclenchés. Malheureusement, les bureaux fédéraux ne se mirent pas d'accord le 17 avril. Quand les « chefs » s'entendront, les poules auront des dents !

L'agitation décréut. Les meilleurs militants étaient sus-

(4) Gaetano Salvemini : *Capitale e lavoro nell'Italia fascista*, dans *Quaderni di Giustizia e Libertà*, numéro 3, août 1933.

pendus, voire emprisonnés comme les camarades Dol et Constant du Central télégraphique. Le personnel avait certes besoin de souffler au point de vue action directe. Il eut fallu travailler le moral. Les chefs syndicaux me parurent peu enthousiastes. Rien ne fut prévu pour le 1^{er} mai. Mallarmé en profite pour se montrer plus insolent que jamais. Et aujourd'hui les postiers ne semblent pas très fixés sur le développement de l'action. La solidarité pécuniaire marche à plein. Mais je pense qu'on a laissé tomber la température et que le moment psychologique n'a pas été saisi. En résumé, les « marches d'épreuves » du 13 et du 16 avril, si elles furent meurtrières, étaient d'excellents combats d'avant-poste pour préparer une offensive générale.

Nous sommes nombreux à regretter que ladite offensive générale n'ait pas été décidée, précisée, préparée, sitôt les premiers objectifs atteints. Cependant, si Mallarmé, se fiant au calme relatif de la période actuelle, croit pouvoir tout se permettre, il se trompe lourdement. Les états-majors syndicaux auraient dû tout faire pour ne lui laisser aucun répit. Un certain pessimisme des dirigeants, joint à un état de scission déplorable, sont les causes de cette fausse manœuvre. Le sectarisme unitaire, le rôle dirigeant du Parti communiste dans la C.G.T.U., sont des obstacles à l'unité syndicale, et entravent même l'unité d'action.

Le plan de la C. G. T. Du même camarade :

Les chefs de la C.G.T. n'inspirent aucune confiance à la majorité des travailleurs. Le dernier plan confédéral, imposé par en haut, à la base confédérée, est inacceptable dans son ensemble. On ne peut que l'approuver quand il entend cristalliser les énergies ouvrières sur la semaine de 40 heures sans diminution du salaire hebdomadaire, sur le salaire minimum légal et la mise en route d'un programme de grands travaux avec contrôle ouvrier, mais les confédérés révolutionnaires, et même les confédérés simplement clairvoyants, doivent combattre sans merci le Conseil National économique omnipotent, où les syndicalistes, soigneusement minorisés, ne pourraient empêcher que sanction légale ne soit donnée aux « remèdes » capitalistes à la crise : chômage chronique, rationalisation, déflation des salaires. Un tel Conseil serait l'intégration des syndicats dans l'Etat bourgeois ; ce serait cette collaboration de classe que la Charte d'Amiens réprouve (indépendance du syndicalisme vis-à-vis des gouvernements).

Et que dire de l'abandon de la nationalisation des banques pour le « contrôle du crédit » ! Que dire surtout de l'alliance, préconisée par le plan confédéral, entre les travailleurs et tout ou partie de leurs exploités dans un but d'intérêt collectif !

Et la délégation de Jouhaux à Genève ? Un secrétaire confédéral délégué et appointé par le gouvernement bourgeois avec l'autorisation des chefs de la C.G.T. ! Oh ! indépendance du syndicalisme !

Il faudrait tout de même que cela cesse. Beaucoup de travailleurs refusent de se syndiquer parce qu'ils ne veulent pas choisir entre le sectarisme et la gymnastique révolutionnaire des uns, et le réformisme et les compromissions plus que suspectes des autres. Voilà les obstacles à l'unité syndicale et au recrutement massif.

C'est pourquoi je pense que nous devons balayer chacun devant notre porte. Dans la C.G.T. il y a de quoi faire : lutte contre les articles du plan confédéral contraires aux principes du syndicalisme révolutionnaire, lutte contre la politique du moindre mal, lutte contre des gens qui sont en place depuis trop longtemps et ne savent plus lutter virilement.

Chez les postiers, un certain réveil semble se manifester. Mais que font donc les minoritaires confédérés : Bouville, Rambaud, Digat, Arnaud et quelques autres ? Que pensent-ils du plan ? Il faudrait réagir avant que l'on ne nous l'ait fait avaler de force. Le tract du 1^{er} mai de l'Union confédérée de la région parisienne ne porte pas trace des articles controversés du plan. Est-ce un premier résultat ?

Ce qu'il faut penser du nouveau « rouleau compresseur »

Nous avons reproduit aux *Faits et Documents*, la quinzaine dernière, un article du *Petit Marseillais* sur

l'augmentation de la puissance militaire russe en Extrême-Orient, et nous avons indiqué que ce chauffage à blanc de l'opinion française sur les forces militaires russes nous rappelaient fort le bluff du « rouleau compresseur » au début de la guerre de 14.

Justement, notre camarade Yvon nous envoie les précisions suivantes qui montrent la valeur des renseignements du *Petit Marseillais* :

L'article du *Petit Marseillais* dit, avec admiration, que l'armée rouge d'Extrême-Orient est forte de 150.000 hommes. Or une armée de 150.000 hommes pour défendre 3.000 kilomètres de frontières terrestres, sans parler de la côte, c'est extrêmement peu.

Il y a — dit le *Petit Marseillais* — une base d'avions à Irkoutsk — mais Irkoutsk est à plus de 1.000 kilomètres à vol d'oiseau du point le plus rapproché de la frontière mandchoue, et à plus de 4.000 kilomètres du Japon lui-même — d'où impossibilité d'agir, les avions n'ayant que 500 à 600 kilomètres de rayon d'action.

Karymskaïa n'est pas près de Vladivostok, mais à 2.000 kilomètres par le chemin de fer de l'Est Chinois — qui est partiellement déjà aux mains des Japonais — et à 3.000 kilomètres par la voie ferrée proprement soviétique. La ligne de chemin de fer Samara-Karymskaïa, longue de 7.000 kilomètres, ne vient pas d'être construite, elle existe depuis le czar.

Quant à la ligne de l'Amour-Oussouri, ce n'est pas une nouvelle ligne ; il s'agit simplement d'un doublement de la voie, jusqu'alors unique.

Les charbonnages de Bouréïa existaient déjà sous le czarisme et le « grandiose » développement prévu n'en est toujours qu'au stade des études.

La colonisation d'une région aussi vaste, aussi vierge et de climat aussi rude que l'Extrême-Orient soviétique ne peut pas se faire en 3 ou 4 ans, comme le pense le rédacteur du *Petit Marseillais*, ce sont des dizaines d'années d'une politique suivie, en ce sens, qui seraient nécessaires.

Je ne suis pas un stratège militaire mais il n'est point besoin de l'être pour faire les quelques constatations suivantes :

1. — Si forte que soit l'armée rouge de l'Extrême-Orient, ce n'est pas avec quelques centaines de mille hommes qu'on peut résister au Japon du Baïkal à Vladivostok. Une vraie guerre avec le Japon entraînerait la mobilisation de plusieurs millions d'hommes. Et dans ce cas les chances de vaincre de l'U.R.S.S. seraient des plus faibles, le théâtre des opérations étant à 6 à 10.000 kilomètres du cœur industriel et alimentaire de la Russie, et relié à lui par une seule ligne de chemin de fer.

2. — Le Japon, lui, n'est qu'à un jour, un jour et demi de navigation des ports de l'Extrême-Orient soviétique : Vladivostok et Nikolaïevsk. Il a une flotte de guerre formidable, alors que l'U.R.S.S. n'en a pas ; c'est un pays industriellement très développé et dont le peuple est entretenu dans un état d'esprit nationaliste des plus agressifs à l'égard des blancs.

3. — Ce n'est pas la crainte de l'armée rouge qui retient l'impérialisme japonais, mais celle d'une résistance combinée de l'armée rouge avec l'armée nationale chinoise et surtout d'une alliance américano-soviétique. C'est d'ailleurs ce qu'ont bien compris les Soviets, comme le prouve leur diplomatie dans ces derniers temps.

4. — Durant toute son histoire, la Russie a été sauvée par son étendue ; on n'envahit pas la Russie, et encore moins la Sibérie. Napoléon en a fait l'expérience, et le Japon pourrait la répéter en s'enfonçant trop loin dans le vide immense de la Sibérie.

C'est selon nous une des rares causes possibles d'insuccès japonais, en cas de conflit limité au Japon et à l'U.R.S.S.

CHEZ NOS FRÈRES DE BELGIQUE (1)

La grève du Textile de Verviers dure depuis trois mois

**Les ouvriers verviétois défendent la loi de solidarité ouvrière
qu'est le « roulement » et l'existence même de leurs organisations syndicales**

Trois mois qu'ils sont en lutte... Trois mois qu'ils ont, librement, consciemment, au vote secret, décidé une grève qu'ils savaient devoir être longue et pénible. Depuis plusieurs années déjà, la crise les atteignait durement, au point que pas un d'entre eux ne dépassait le chiffre de 100 journées de travail à l'année. Pourtant, malgré cette diminution de leurs ressources, donc de leurs économies, ils ont abandonné les usines. Le 26 février, Verviers était en grève.

Le 26 février : il y aura donc exactement trois mois lorsque ce numéro paraîtra.

Nos lecteurs connaissent déjà l'enjeu de cette grande bataille, mais il faut y revenir pour mieux montrer qu'il s'agit bien du sort même de la classe ouvrière verviétoise. Ce n'est pas la question des salaires qui est à l'origine du conflit, c'est tout le « régime syndical » institué à Verviers depuis les grandes batailles de 1906 — la belle époque.

Le « roulement », la plus importante conquête syndicale des ouvriers verviétois.

Lorsque, sur place, les militants du Peigné m'expliquaient ce qu'est le « roulement », lorsque, avec un orgueil pleinement justifié, ils me montraient l'importance d'un système qui, en période de crise, ne laisse pas un seul ouvrier à la porte de l'usine, partageant le travail entre tous, je ne pouvais m'empêcher d'évoquer le sort qui nous est fait en France.

Ici, le patron est le maître absolu. S'il y a du travail, il embauche, et, si c'est du travail pressé, il fait faire des heures supplémentaires. Quand il n'y a plus de travail, il débauche. L'ouvrier n'a rien à dire. Il est soumis au bon plaisir du patron. Je songeais surtout à ce textile du Nord, et aussi à ces Vosges, où l'ouvrier, au point de vue du travail, n'est rien alors que le patron est tout. Sans parler du logement, de l'alimentation et, même, des distractions qui, dans les Vosges, dépendent du patron.

Mais tenons-nous au point précis du chômage... La crise n'a pu créer là-bas de chômeurs com-

plets. Cette « armée de réserve du capital » — ces millions de travailleurs sans emploi depuis des années, en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis, comme cela est seulement évoqué ici par les quelque deux cent mille chômeurs que nous avons en permanence depuis 4 ans — les travailleurs verviétois de la laine ne l'ont point laissé se créer chez eux. Quand il y a du travail, ils travaillent tous.

Il faut signaler à ce propos l'attachement du travailleur de Verviers à la qualité de ce qu'il produit (il y est, dans bien des cas, plus attaché que son patron), et, en même temps, sa fidélité au métier et même à l'usine. A Verviers, on est dans la laine, souvent dans la même usine, de père en fils.

Cet attachement à la qualité du travail, au métier, à l'usine, est à l'origine du roulement, système basé sur ce principe qu'un ouvrier ne peut être écarté de son usine pour manque de travail. Le travail est réparti, par les soins du syndicat — les ouvriers de Verviers sont organisés sur la base de l'usine — entre tous les ouvriers de l'usine, généralement au moyen des deux équipes. Le roulement procure, à tous les ouvriers, la même quantité de travail, donc de pain. Il constitue pour eux une sorte de garantie de l'emploi.

Le « roulement », c'est la « loi de solidarité ouvrière » des travailleurs de la laine de Verviers : c'est pour défendre ce principe « si beau, si digne, si humain et si noble » qu'ils se battent depuis trois mois. Ils entendent conserver le droit au travail pour tous. C'est déjà bien assez, c'est déjà trop que la crise ait tari l'embauche au point qu'il existe à Verviers des jeunes gens et des jeunes filles de 20 ans n'ayant pas encore franchi la porte d'une usine.

En dénonçant les conventions existantes, toutes basées sur celle de 1906, c'est au roulement que s'attaquait en premier lieu la Fédération patronale. Ceux qui en auraient douté, bien qu'à l'origine du conflit il y eût le congédiement *définitif* d'ouvrières trieuses d'une usine, en auraient vite été absolument convaincus, car, obligée, dès le premier jour de la grève, de confirmer le caractère total du mouvement, la Fédération patronale sortait du silence qu'elle avait ensuite ob-

(1) Voir le numéro 173.

servé, pour lancer, le 9 mars, plus de 2.000 lettres de congédiement.

Qui dit congédiements dit suppression au roulement et création d'un corps de chômeurs complets. Voici la lettre patronale :

Verviers, le 9 mars 1934.

M.....

La grève actuelle qui est venue s'ajouter aux difficultés économiques éprouvées depuis longtemps déjà, ne nous permet plus d'espérer une reprise même lointaine des affaires.

Même avec les modifications des conditions de travail que nous avons envoyées aux ouvriers que nous espérons conserver, nous ne pouvons pas compter sur la possibilité d'occuper encore tout le personnel qui était inscrit sur les livres de nos usines avant la grève générale.

En conséquence, nous avons été chargés par votre patron de vous aviser que vous êtes parmi ceux qui ne pourront plus être réoccupés.

Avec nos regrets, nous vous prions d'agréer, M....., nos sincères salutations.

LA FÉDÉRATION PATRONALE
DE L'INDUSTRIE TEXTILE.

« Vous ne pourrez plus être réoccupés ». Dire cela à des ouvriers du textile verviétois, c'est leur dire de prendre leurs cliques et leurs caques et d'aller voir ailleurs qu'à Verviers s'il y a moyen pour eux de manger, c'est les rejeter d'une ville et d'un métier où ils ont toujours vécu. C'est rétablir le bon plaisir patronal comme seule loi à l'usine, alors que, depuis près de 30 ans, l'organisation syndicale y possédait non seulement droit de cité mais droit de regard sur la répartition du travail.

« Vous ne pourrez plus être réoccupés ». Vous êtes rayés, biffés, supprimés, de la liste de ceux qui ont le droit de travailler, donc de vivre. Il y aura maintenant deux catégories d'ouvriers à Verviers : ceux qui auront le droit de travailler, et ceux qui n'auront plus que le droit de regarder travailler les autres. Ainsi, l'organisation syndicale, fierté légitime de l'ouvrier verviétois, ne sera pas longtemps solide : la zizanie, à coup sûr, s'y mettra. Les « syndiqués qui chôment » ne regardent pas toujours d'un bon œil les « syndiqués qui travaillent ».

« Vous ne pourrez plus être réoccupés ». Trente ans de luttes, trente ans d'organisation ne compteront plus désormais. Vos pères auront connu le grand lock-out de 1906, pendant lequel vous-mêmes, enfant, vous êtes allés en exode ; pendant trente ans, vous vous serez attachés à faire vivre vos syndicats, à préserver vos droits, à faire respecter votre « loi de solidarité ouvrière », tout cela pour rien. Deux mille lettres de congédiement, et c'en sera fait.

La Fédération textile ouvrière demanda aux congédiés, à titre de première et immédiate riposte, de lui remettre les lettres de renvoi. Elle en ramassa 2.006 — la totalité de celles reçues par ses membres. Il faut y ajouter celles des membres de l'organisation autonome du Peigné. Par leur geste, les congédiés eux-mêmes ont déclaré nulle la décision patronale.

« Nous seront réoccupés. Nous resterons à notre usine. Nous saurons défendre notre droit à la vie, notre place au soleil ».

Les 22 conditions d'esclavage.

Au défilé du récent premier mai, un des plus beaux que Verviers ait connus, les militants de la Fédération libre du Peigné arboraient une pancarte où se lisait :

« Syndicat hier !

« Syndicat aujourd'hui !

« Syndicat toujours ! »

Les militants du Peigné exprimaient le sentiment profond de toute la classe ouvrière verviétoise, qui considère le syndicat comme sa chose, son arme, sa raison de vivre. Le « régime syndical » à Verviers, c'est le « roulement », ce sont les conventions collectives de travail, mais c'est aussi et d'abord l'attachement du travailleur à son syndicat. Tous les ouvriers verviétois sont syndiqués : pour cette classe ouvrière les mots « consciente » et « organisée » ne sont point sujets à douteuses plaisanteries, mais réalités de tous les jours. Un enfant, à Verviers, sait ce que c'est que le Syndicat, et la discipline du syndicat.

Que, après déjà des années de crise, et pendant la crise, alors qu'aucune amélioration de la situation économique n'était en vue, l'unanimité des travailleurs se soit faite pour décider la grève, c'est un fait éloquent : il montre que la classe ouvrière a senti le caractère de l'attaque. C'est à elle, prise en tant que classe, c'est à son droit à la vie, c'est à ses organisations, chair de sa chair, que la classe adverse s'attaquait : comme un seul homme, elle est entrée en bataille pour se défendre. Ainsi les ouvriers de Verviers n'édifient pas de savantes théories sur la lutte des classes : ils la pratiquent.

Déjà avant la grève, la fédération patronale avait fait connaître qu'elle déchirait toutes les conventions de travail existantes. Dix jours après le début de la grève, par ses 2.000 lettres de congédiement, elle manifestait sa volonté, en supprimant le « roulement », d'affamer les ouvriers choisis par elle. En même temps, elle faisait parvenir aux ouvriers jugés par elle dignes de continuer à manger, une petite brochure à couverture jaune, intitulée « Fédération patronale de l'Industrie Textile, Verviers. — Salaires et Conditions de Travail. — Mars 1934 ». Par l'envoi de cette brochure, les patrons précisaient leur attaque : elle était bien dirigée contre tout le « régime syndical ».

Depuis 1906, l'industrie de la laine vit à Verviers avec des conventions collectives de travail. Les organisations syndicales sont reconnues ; rien de ce qui concerne les conditions du travail et les salaires ne peut être modifié sans accord entre l'organisation patronale et le syndicat ouvrier. Le syndicat d'usine organise le « roulement ». Bien entendu, la propagande syndicale et le fonctionnement de l'organisation sont absolument libres à l'intérieur même des ateliers.

C'est tout cela que les patrons de Verviers veulent faire disparaître.

Dès le premier article de leur brochure, ils prétendent exclure les syndicats du placement. A l'article 2, ils édictent qu'*avant tout engagement*, « l'ouvrier doit accepter les tarifs et conditions de travail par signature ». Ces messieurs ajoutent que même l'ouvrier n'ayant pas signé sera lié par

ces tarifs et conditions ! L'article 3 prévoit le sabotage des 8 heures : « Les temps perdus, pour quelque cause que ce soit, seront récupérés quand ils dépasseront une demi-heure ». De l'article 4 il ressort que les ouvriers et leurs syndicats ne seront jamais consultés sur la nécessité des heures supplémentaires pour lesquelles aucun supplément de rémunération n'est prévu.

Les patrons affirment, à l'article 5, leur volonté de régner sans partage ; ils stipulent que « tout travail commandé par la Direction (avec une majuscule !) doit être exécuté, même si l'ouvrier a été engagé pour un travail plus spécialement désigné ». En patois wallon, on dit qu'avec cet article 5, l'ouvrier portera désormais le surnom de « mathi-fait-tot ».

Tout ceci évoque déjà le caractère de prétentions qui, là-bas, paraissent invraisemblables. Mais les articles 7 et 8 sont plus précis — et encore plus inouïs pour les Verviétois. L'article 7 dit : « A l'intérieur de l'usine, il est formellement interdit, sous peine de renvoi : a) de faire de la propagande en faveur d'un parti politique ou d'un syndicat ; b) de distribuer des écrits ou des imprimés, de percevoir des cotisations, etc... »

Le syndicat « formellement interdit » dans une ville où il a acquis droit de cité depuis 30 ans et où tous les ouvriers en font partie ! C'est de la provocation pure !

Les patrons verviétois ont le toupet d'ajouter : « En résumé, l'exercice du droit syndical sera complet... », ceci après avoir également écrit que « l'activité syndicale des ouvriers est entièrement libre pour autant qu'elle s'exerce en dehors de l'usine... » et après avoir stipulé que « les ouvriers qui subiraient des pressions de la part d'un membre du personnel, en vue de les faire adhérer à un syndicat, doivent immédiatement en faire la déclaration à la Direction ; l'auteur des pressions sera immédiatement licencié ».

Ce qui est complet, c'est la négation du droit syndical ! Le travailleur de Verviers n'aura même plus le droit d'en appeler à son organisation syndicale lorsqu'il estimera avoir été personnellement victime d'un abus. Il est en effet stipulé à l'article 16 que « toute réclamation, de quelque nature qu'elle soit, devra être présentée par l'intéressé » (souligné dans la brochure).

Très libéraux, les patrons verviétois condescendent, à l'article 20, à accorder aux « organismes ouvriers » la possibilité d'intervenir « pour les questions d'ordre général », mais ils entendent qu'il n'y ait désormais « aucune tentative d'intrusion dans la direction, l'administration et la gestion des usines ».

Les arguments antisyndicaux des patrons sont des arguments de rechange. Souvent, en France notamment, ils reprochent aux syndicats ouvriers de n'être pas des groupements corporatifs et de faire de la propagande sociale, sinon socialiste. Or voilà que les patrons verviétois veulent, au contraire, éloigner les syndicats de l'action corporative, leur interdire de défendre les revendications ouvrières !

A l'article 10, ce sont les salaires qui sont en cause : « En cas de départ d'un ouvrier, à quelque poste qu'il soit, son remplaçant sera payé suivant un accord à intervenir avec le patron sans que le salaire payé à son prédécesseur puisse

servir de précédent ». On ne peut dire plus clairement que toutes les conventions de salaires doivent être mises au panier : ici aussi, c'est le retour à 30 ans en arrière. « Il est définitivement convenu, lit-on à l'article 19, qu'aucune majoration de salaire ne sera accordée aux ouvriers des deuxième et troisième équipes ». Or savez-vous ce qu'est cette majoration ? Une majoration de 20 % pour le travail de nuit !

Enfin, les patrons remettent sur le tapis la question même qui fut à l'origine de la grève de 1895 et du lock-out de 1906 : le travail à deux métiers. « Toujours à titre d'exemple, le travail du tissage se fera à deux métiers chaque fois que la nécessité et la possibilité en seront reconnues par la direction ». « En aucun cas, les ouvriers ne pourront exiger un nombre fixe de rattacheurs ou de bacleurs en se réclamant de la situation qui existait avant le 26 février 1934 ». Ce sont là deux des dispositions de l'article 18 qui a pour but d'arriver à la compression des prix de revient, c'est-à-dire, plus exactement, à l'augmentation de la productivité ouvrière, ce qui signifie plus de fatigue pour le même salaire.

La brochure jaune fut envoyée par la poste à chaque ouvrier que MM. les patrons « espéraient conserver ». La Fédération Textile Ouvrière demanda à ses adhérents de les lui remettre. Elle en recueillit 7.454. Avec celles recueillies par le Peigné, l'amas des brochures ramassées fut impressionnant : pas un ouvrier ne voulait à aucun prix, accepter des « conditions de travail » aussi déshonorantes.

On a coutume dans le mouvement ouvrier d'abuser des mots ronflants. Pour un oui, ou pour un non, en avant la grande musique !... Mais quand les militants verviétois baptisèrent ces 22 conditions « les 22 conditions d'esclavage », ils étaient dans la stricte vérité.

C'est bien à l'esclavage que les patrons de Verviers entendent ramener « leurs » ouvriers.

Mais les ouvriers répondent :

« Syndicat hier ! Syndicat aujourd'hui ! Syndicat toujours ! »

Voilà trois mois qu'ils sont en grève. Pas une défaillance, vous entendez, pas une. Quelle impression de force calme et résolue on emporte d'une journée à Verviers ! Comme ça vous console de bien des déboires ! Souhaitons la victoire à de tels combattants — qui sont, il est à peine besoin de le dire, résolus à tenir jusqu'au bout.

M. CHAMBELLAND.

P.S. — Dès promesses ayant été faites dans l'affaire des 400.000 francs, je mets des points de suspension... en espérant que les promesses seront tenues.

De la Rocque d'accord avec Déat

De la Revue des Vivants, sous la signature du colonel de la Rocque, « führer » des Croix de Feu :

« Marcel Déat a exprimé ici même l'unique formule valable : une seule loi désormais : la loi du salut public, la loi de l'intérêt général. »

L'intérêt général, formule des néo, formule des croix de feu, c'est dans l'ordre, — mais quand cette formule fasciste cessera-t-elle d'être aussi celle de la C.G.T. ?

NOTES SUR L'U.R.S.S.

Les «délégations ouvrières»

Deux fois par mois, pour le 1^{er} mai et pour le 7 novembre, des délégations ouvrières des différents pays font un voyage de trois semaines en U.R.S.S. Les délégués en reviennent presque toujours enthousiastes et, au cours de nombreux comptes-rendus, se font les apôtres d'un régime...qu'ils ne connaissent pas. Ceux, rares, que l'expérience n'a pas convaincus, ne peuvent rapporter rien de bien concret, ni de probant. Le résultat final est que beaucoup de travailleurs font leur partie dans le chœur de sympathie pour l'U.R.S.S., avec le ministre Herriot, le maréchal Franchet d'Esperey et tant d'autres.

Essayons d'apporter quelques éclaircissements sur cette question des délégations.

CE QU'ONT L'INTENTION DE VOIR
LES DÉLÉGUÉS

- 1.— Est-ce que vraiment il n'existe plus ni bourgeois, ni propriété privée?
- 2.— Elève-t-on des constructions grandioses et uniques au monde?
- 3.— L'ordre règne-t-il?
- 4.— Le chômage a-t-il disparu?
- 5.— Les ouvriers sont-ils au pouvoir?
- 6.— La jeunesse y est-elle la plus heureuse du monde?
- 7.— A-t-on détruit la religion?
- 8.— La femme est-elle devenue l'égale de l'homme et n'est-elle plus l'esclave du ménage?
- 9.— Est-ce que le niveau matériel des travailleurs s'est élevé et leur liberté élargie?
- 10.— L'internationalisme a-t-il remplacé le patriotisme? etc., etc...

Ces questions ont le tort d'être trop tardives, et elles vont à un échec certain toute enquête qui les prendrait comme base. Car, en 17 ans, l'U.R.S.S. a fait beaucoup de chemin, et ce n'est plus de ceci qu'en 1934 les travailleurs occidentaux ont besoin d'être informés. Voici, dans le même ordre de numération,

CE QU'IL LEUR FAUDRAIT VOIR

- 1.— Est-ce que le parasitisme des classes bourgeoises n'est pas remplacé par un parasitisme bureaucratique autrement puissant et oppresseur? Est-ce que le pauvre bougre qui, ayant faim, attende à la propriété dite «publique» (commune) n'est pas puni beaucoup plus sévèrement qu'autrefois lorsqu'il attentait à la propriété privée?
- 2.— Comment vivent ceux qui élèvent les «grandioses» constructions et de quel intérêt sont ces dernières pour l'augmentation du bien-être et l'élargissement de la liberté des travailleurs?
- 3.— L'ordre nouveau n'a-t-il pas détruit toute possibilité pour l'individu d'être lui-même et n'est-il pas simplement l'ordre d'une immense caserne?
- 4.— Le travailleur peut-il changer d'usine quand cela lui convient, ou n'y est-il pas en fait attaché, tel le serf autrefois à la terre? Pourquoi le gouvernement soviétique, qui manque de main-d'œuvre qualifiée, ne permet-il pas la venue en U.R.S.S. des ouvriers chômeurs des pays capitalistes?
- 5.— Quelle part prennent les travailleurs dans les grandes décisions gouvernementales, telles que le plan économique, l'alliance franco-soviétique, la politique de l'industrialisation à tout prix, etc.; en prennent-ils même une en ce qui concerne le programme de leur usine ou la culture de leurs champs?
- 6.— Est-ce que la jeunesse soviétique connaît autre chose qu'un étroit catéchisme bolcheviko-stalinien, et n'est-elle pas la plus heureuse du monde en ce sens seulement que, ne sachant absolument rien d'extérieur à

l'U.R.S.S., il lui est, plus qu'à aucune autre, impossible de comparer son sort à celui des autres?

7.— Le marxisme-léninisme-stalinisme n'est-il pas une nouvelle religion qu'on inculque dès le plus bas âge, par tous les moyens, y compris la force, et cette religion n'en est-elle pas au stade de l'orthodoxie la plus étroite et de l'Inquisition?

8.— Quel sort crée aux enfants la facilité du divorce? Est-ce que l'approvisionnement planifié et rationné n'a pas quintuplé les soucis de ménage de la femme?

N'est-il pas exact que dans les ménages pauvres le budget ne permet pas plus à la femme de profiter des restaurants d'état que des blanchisseries d'état et, qu'en plus de son ménage, il lui faut s'offrir à faire le ménage et la lessive de voisins plus avantagés?

9.— Est-ce que le niveau de vie de chacun ne dépend pas de l'argent dont il dispose, et n'y a-t-il pas dans la même ville des salaires mensuels de 60-70 roubles et d'autres de 1500-2000 roubles?

N'y a-t-il pas des ouvriers retraités, ayant travaillé cinquante ans dans la même usine, qui ne touchent que 30-35 roubles par mois et n'ont même pas droit au repas journalier du réfectoire d'usine, du fait qu'ils ne sont plus des producteurs?

Est-ce que les magasins distributeurs pour hauts «responsables» («Gort» catégories A et B), pour employés et agents du «Guépéou», pour techniciens étrangers, etc..., ne sont pas incomparablement plus fournis que ceux des ouvriers et employés, et ne distribuent-ils pas des rations beaucoup plus copieuses, plus variées et de meilleure qualité?

Est-ce que le salaire moyen d'un ouvrier de Moscou (150 roubles) a une valeur d'achat supérieure à celle du secours de chômage versé à Paris?

Est-ce que depuis des années les travailleurs ne sont pas rationnés en pain, viande, sucre, pommes de terre, graisses, thé, etc..., et est-ce que la famille pauvre ne revend pas clandestinement sa maigre portion de viande, de graisses ou de sucre pour acheter le pain qui lui manque?

En ce qui concerne la liberté de penser :

est-ce qu'un seul des 9.700 journaux qui s'éditent sur l'immense territoire russe peut faire entendre un son de cloche tant soit peu différent de celui de Staline?

«Lever la main contre une proposition des organes supérieurs du parti», n'est-il pas considéré comme un acte «contre-révolutionnaire», qui n'est dépassé que par : «prendre la parole contre une directive gouvernementale»?

La réunion par Hitler de deux millions d'hommes au 1^{er} Mai, n'est-elle pas une simple copie des démonstrations non moins grandioses de l'U.R.S.S. auxquelles les travailleurs sont obligés de participer groupés par arrondissements, usines, ateliers et brigades, et encadrés des responsables du parti et des syndicats?

Est-ce que le gouvernement des Soviets rend possible la sortie de l'U.R.S.S. aux travailleurs qui le désirent?

10.— N'est-ce pas le nationalisme russe qui, — paré de nouveaux noms comme la «patrie socialiste», l'«état prolétarien» et autres — n'a fait que continuer son développement?

etc...

Or, ces délégués, en fait

QUE VOIENT-ILS ET QUE FONT-ILS ?

Dès la frontière on leur assure un train de vie bourgeois, si inaccoutumé pour eux que leur séjour en sera rendu extrêmement agréable (wagons-lits de première classe, wagons-restaurants, grands hôtels, excellents et copieux repas, etc...)

Le fait de tomber tout d'un coup dans un pays dont on ne connaît ni la langue, ni les mœurs, donne une telle impression de faiblesse que tous sont, en fin de compte, bien contents d'être vite divisés en groupes confiés à des interprètes — bergers aimables et fidèles qui répondront à toutes leurs questions et leur éviteront ainsi

toute recherche personnelle. Ainsi pourvus, ils suivront alors un programme admirablement rempli, qui leur fera « regarder » en quelques jours un peu de tout.

Une excursion dans les paysages admirables du Caucase ou de la Crimée, à laquelle s'ajouteront la bonhomie et l'hospitalité légendaires des russes — qu'ils prendront souvent pour une résultante de la révolution — conquerra les plus revêches, et, finalement, tous seront enchantés d'un voyage qui, pour beaucoup, restera « le plus beau jour de leur vie ».

Pendant trois semaines nos délégués auront été trimbalés en autocars d'une usine à une crèche, de celle-ci à une fabrique-cuisine, d'une école à un musée, d'un hôpital à une prison, d'une démonstration à un théâtre et d'une ville d'eau à un sovkhos. Partout ils auront été le « centre » sur qui les regards sont fixés et dont chacun semble désirer satisfaire les désirs. Ils ne savent pas, évidemment, que l'usine ou la crèche qu'ils ont visitée est la même qui l'a été déjà bien des fois par des délégations similaires, et que ces ouvriers qui les voient les considèrent comme des mannequins en balade. La familiarité de deux ou trois grosses « huiles » secondaires qui auront consenti à les recevoir finira de les griser.

On conçoit facilement que dans de telles conditions, il est difficile de s'éloigner du troupeau et de se renseigner par soi-même, mais on voudrait que ceux qui en reviennent confessent plus souvent, qu'ils n'ont pu rien voir, que leur voyage fut agréable, mais qu'il n'eut rien d'une enquête, et que les renseignements qu'ils rapportent leur ont été communiqués par les officiels soviétiques ; ils n'ont vu de l'ouvrier russe que ce que verrait de l'ouvrier français un mandarin chinois traversant les ateliers Citroën à Paris.

COMMENT FAIRE UNE VÉRITABLE ENQUÊTE ?

Tout d'abord il faut se dire qu'il s'agit de ne pas se contenter ni de principes généraux, ni de perspectives grandioses. Il faut viser des choses plus concrètes et ne plus se laisser bernier. Que les travailleurs d'Occident veuillent savoir enfin de quoi est faite matériellement et intellectuellement la journée de tous les jours du travailleur soviétique et de sa famille, rien de plus. Car cette question renferme tout le problème social.

L'époque des balades en U.R.S.S. aux frais des pauvres syndiqués russes a assez duré. Il faut aller là-bas pour y vivre un temps assez long, et de la vie même du pays. Si on veut de véritables enquêtes ouvrières, que de petits groupes de délégués terrassiers, ajusteurs et autres s'en aillent — accompagnés d'un interprète qu'ils choisiraient eux-mêmes — travailler pendant six mois ou un an de leur propre métier au milieu des ouvriers soviétiques de leur corporation dont ils partageraient le sort à tous les points de vue.

C'est simple, ça coûterait moins cher aux syndiqués soviétiques et cela ferait profiter l'économie russe de notre expérience professionnelle. Puisqu'ils veulent toute la lumière, nous demandons aux communistes d'ici de faire cette proposition à leurs dirigeants de Moscou.

M. YVON.

La Renaissance du Syndicalisme

Sabotage à retardement de l'unité d'action

La grève des métallurgistes de Rive-de-Gier

Rive-de-Gier est l'une des plus actives agglomérations de la région stéphanoise. Sa population de 15.000 personnes est composée en grande partie de métallurgistes et de verriers. On compte environ 2.000 métallurgistes, dont la moitié aux usines Marrel, un quart aux usines Brunon-Valette et le reste dans de petites usines occupant de 30 à 100 ouvriers.

Cette localité a un beau passé de lutte. Les verriers notamment y menèrent de dures batailles à la fin du siècle dernier : grève de 52 jours en 1891, grève de 17 mois en 1895.

En 1917-1918, les métallurgistes de Rive-de-Gier participèrent aux deux mouvements de grève générale déclanchés dans la Loire.

Mais à Rive-de-Gier, comme dans les autres centres, le mouvement syndical a été fortement éprouvé par les divisions ouvrières. Chez les verriers : plus de syndiqués à l'usine Richarme, une poignée d'unitaires à la Coopérative de Vernes. Des syndicats unitaires squelettiques dans le bâtiment et la métallurgie. Des syndicats confédérés groupant la majorité des corporants chez les postiers, fonctionnaires et municipaux.

Cependant, depuis quelques mois, un certain réveil se manifestait. De jeunes travailleurs qui ne voulaient pas s'associer à la politique dissolvante de la C.G.T.U., mais qui voulaient s'organiser, créèrent un syndicat des métaux confédéré qui ne tarda pas à grouper une cinquantaine de jeunes actifs, bien décidés à se battre pour la défense de leurs intérêts.

La création de ce nouveau syndicat, contrairement à ce qui se produit souvent en pareil cas, a plutôt favorisé le réveil qui se dessinait. De nombreux ouvriers qui ne répondaient plus aux appels des organisations unitaires, allaient répondre à des appels communs lancés par les organisations unitaires et confédérées.

Ainsi, le 1^{er} mai cette année, il fut possible de réaliser ce que les syndicats unitaires seuls n'avaient pu réussir précédemment, ce qu'ils n'auraient pas réussi sans accord avec le syndicat confédéré : le débauchage général dans la métallurgie.

Grâce au front unique réalisé entre les deux syndicats des métaux, le chômage a été complet le 1^{er} mai à Rive-de-Gier.

La grève

Le patronat fut fortement impressionné par cette démonstration inattendue. Il voulut riposter et profiter de cette occasion pour épurer son personnel, pour se débarrasser des jeunes militants qui avaient remis sur pied les organisations syndicales.

Le patron Valette, secrétaire du Comité des Forges de Rive-de-Gier, renvoya dès le lendemain 13 ouvriers et un employé ; l'usine Marrel, des Etaings, en congédiait une dizaine.

Mais les métallurgistes ripagériens ne pouvaient subir une telle provocation sans ripliquer. Aussi, spontanément, un certain nombre d'ouvriers des usines Valette et Marrel arrêtaient le travail par solidarité. Le soir, un grand meeting et une imposante manifestation avaient lieu et la grève

Solidarité pour nos frères allemands

Dixième liste de souscription

Mlle Jouveshomme (P.de-D.), 20 ; S. W. (Paris), 400 ; Brun (Loire), 50 ; T. (Creuse), 20 ; Beau (Nord), 5 ; Anonyme (S.-et-O.), 50 ; Tristan Rémy, 75 ; M. M. Paz (Paris), 100 ; Delsol (Paris), 10 fr.

Total de la dixième liste 730 fr.
Total des listes précédentes 17.692 fr. 30

Total au 30 avril 1934 18.422 fr. 30

Adresser la correspondance et les fonds à Delsol, Syndicat du Gaz de Banlieue, Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau, Paris (10^e). Chèque postal : Paris 1748-92.

était déclarée dans les deux usines où avaient été déclenchée l'offensive patronale.

Un comité de grève composé des dirigeants des deux syndicats : unitaire et confédéré et des grévistes, organisa la lutte avec le concours des représentants de l'Union départementale confédérée et de l'Union locale unitaire. Spontanément, les syndicats confédérés de l'enseignement, des municipaux, des postiers, l'amicale laïque se solidarisèrent par affiches avec les grévistes. La population accueillit avec sympathie les vastes manifestations qui se déroulaient chaque soir dans les rues de la ville. La municipalité, dès le 3, assurait les grévistes de son appui complet et refusait d'héberger les gardes mobiles appelés par les patrons.

Le mouvement se développa malgré la pression exercée par les patrons sur les hésitants et la présence d'imposantes forces de police : plus de 200 gardes mobiles pour un nombre à peine égal de grévistes.

Le samedi 5, au cours d'un meeting qui réunissait près de 3.000 personnes, la grève générale de la métallurgie fut décidée pour le lundi 7. Près de 1.000 métallurgistes sur 2.000 suivirent l'ordre de grève.

Mais les patrons multipliaient les manœuvres. Ils eurent facilement raison des polonais sur qui ils faisaient peser la menace du rapatriement sans indemnité et des ouvriers-paysans qui restent à l'écart des manifestations ouvrières. De leur côté, les gardes mobiles devenaient de plus en plus provocants, si bien que dès le 9, les défections furent assez nombreuses et le Comité de grève soucieux de ne pas laisser s'effriter le mouvement, proposa la rentrée, au meeting du soir ; ce qui fut voté à l'unanimité.

Certes, les ouvriers sont battus, puisque 45 d'entre eux restent sur le pavé, mais ils ont donné un sérieux avertissement à leurs patrons, qui, à l'avenir, hésiteront avant de prendre l'offensive. Une grève de solidarité de neuf jours qui réussit à dresser la population de toute une ville contre des patrons de combat constitue un beau mouvement ; il dénote un premier réveil dans une corporation qui, depuis tant d'années, n'avait pas répliqué aux provocations patronales.

9 jours de trêve, c'était trop beau !

Au cours de cette grève, nous nous étions félicités de l'accord qui avait régné entre représentants des organisations confédérées et unitaires. Aucune attaque entre militants, chacun avait porté exclusivement ses efforts contre le patronat. Cette fois, au moins, nous avions vécu une bonne expérience de front unique, de ce front unique loyal dont nous avons toujours été partisans et qui consiste à s'unir, à coordonner ses forces au moment opportun pour mener la bataille contre l'ennemi commun.

Après tant d'expériences malheureuses, tant de premiers mai de front unique sabotés, après le 12 février, au lendemain duquel les communistes unitaires crurent nécessaire d'attaquer et de calomnier les militants confédérés qui avaient fait leur devoir ; après le meeting de front unique de premier mai de Saint-Chamond où l'orateur unitaire Delorme avait épuisé tout son temps de parole à critiquer les militants confédérés, et cela malgré les engagements pris avant la réunion, nous étions heureux d'enregistrer cette entente parfaite pour l'action.

C'était trop beau, cela ne pouvait pas durer ! Dès la fin de la grève, les unitaires se sont empressés de reprendre leurs calomnies notamment à l'égard de notre camarade Arnaud qui avait été délégué à Rive-de-Gier par l'Union départementale confédérée, pendant la grève. Ils lui reprochent une soi-disant proposition de délégation à la Préfecture, alors que leur propre représentant Delorme préconisait publiquement, dès le 3 mai, la rentrée des camarades de l'usine Valette qui avaient fait grève par solidarité, alors que les militants unitaires du comité de grève avaient voté une demande de conciliation par le juge de paix proposée par un de leurs sympathisants — alors que c'est un militant unitaire communiste qui demandait le retrait de l'expression « action directe » dans la décision de reprise !

Dès le 2 mai, nous nous sommes trouvés personnellement à Rive-de-Gier, nous y avons suivi pas à pas la grève, apportant notre concours le plus complet au comité de grève. Nous avons organisé la solidarité, recueillant des sommes considérablement supérieures à celles remises par l'U.L. unitaire. Nous avons aidé les grévistes par tous les moyens, donnant notre opinion au comité de grève chaque fois qu'une décision importante devait être prise. Jamais nous ne nous sommes attirés la moindre critique de la part des ouvriers. Pour ne pas avoir l'air de freiner, nous avons même évité de faire publiquement une proposition pourtant juste, le samedi 7 : celle de demander seulement une grève de solidarité de 24 heures pour commencer dans la métallurgie. Nous avions raison cependant, car c'est le moment de lancer un ordre de grève générale illimitée quand seulement moins du cinquième du personnel des usines touchées avait quitté le travail ? Un ordre de grève de 24 heures avait beaucoup plus de chance d'être suivi, et en cas de succès, nous pouvions demander et obtenir la continuation du mouvement.

Pendant que nous apportions loyalement tous nos efforts pour la réussite du mouvement, des unitaires essayaient de lancer en cachette des calomnies contre Arnaud, faisant circuler, par exemple, le bruit qu'il avait été pion, qu'il avait vendu les mineurs lors de la dernière convention sur le chômage.

Cette vilaine besogne ne réussit pas. Mais aujourd'hui, voici qu'on la reprend publiquement.

Les ouvriers de Rive-de-Gier seront juges d'une telle attitude.

Quant à nous, nous continuerons à nous féliciter de cette unité d'action, acceptée à contre-cœur par les dirigeants communistes, acceptée parce que, en raison de l'influence et de la combativité de nos amis de Rive-de-Gier, il ne leur était pas possible d'agir différemment. L'unité d'action contre le patronat, contre le fascisme, à l'heure de l'attaque ou de la riposte, nous la souhaitons toujours, mais nous ne voulons pas être les éternelles dupes ; nous ne voulons pas contribuer à approfondir le désarroi des masses comme se plaisent à le faire les communistes unitaires, par leurs manœuvres malhonnêtes masquées derrière l'appellation trompeuse de front unique.

Contre le patronat, contre le fascisme, nous saurons nous organiser, nous saurons agir avec ou sans ceux qui ne nous tendent la main que pour nous poignarder traîtreusement.

Déplorons une fois de plus que cet heureux essai d'unité d'action à Rive-de-Gier ait été saboté et aboutisse à semer de nouveau le désarroi et le dégoût chez des travailleurs qui venaient de vivre 9 jours de parfaite union et d'espoir.

U. THÉVENON.

Dans le Livre

Le syndicat unitaire des typos parisiens fusionne avec le syndicat confédéré

Depuis le 1^{er} mai 1934, le syndicat unitaire de la Typographie parisienne a réalisé sa fusion avec le syndicat confédéré (21^e section de la Fédération du Livre). Par un vote en assemblée, il avait décidé cette fusion, le 28 janvier dernier. Mais ce vote ayant été contesté sans l'ombre d'une raison par la fraction communiste, une deuxième consultation des syndiqués eut lieu fin mars pour l'élection du Comité syndical ; elle donna une majorité renforcée pour la fusion. Malgré cela, les communistes ne s'inclinèrent pas devant la décision de la majorité et s'efforcèrent de retenir le dernier carré de leurs fidèles pour empêcher que la réalisation de l'unité soit totale dans la corporation.

Qu'importe ! l'organisation que les communistes tentent

de dresser n'est pas viable, et ils le savent bien. Ils vont conserver 100 typos alors que le syndicat confédéré va en grouper près de 5.000! Et encore la moitié des cent « unitaires » qui restent sont des ouvriers travaillant dans des entreprises communistes... qui changeront de carte lorsqu'ils changeront de boîte!

Dans l'ensemble, on peut donc tenir pour parfaitement négligeable la nouvelle dissidence communiste. L'unité est reconstituée au sein de la Typographie parisienne et nul doute qu'elle va redonner à la corporation plus de force et de cohésion en face du patronat.

* *

Les militants qui étaient à la tête du syndicat unitaire avaient, jusque là, toujours préconisé le Congrès général de fusion, organisé par les deux C.G.T., comme seul susceptible d'aboutir à l'unité. Comment ont-ils pu changer d'avis?

Dans le cadre confédéral, ils voulaient demeurer à la C.G.T.U., mais à la condition naturelle qu'ils pourraient s'y exprimer et défendre leurs conceptions. Or, les communistes ne l'entendent plus ainsi. Depuis le départ d'une large fraction de la minorité, au début de 1932, ils considèrent la C.G.T.U. comme la chose exclusive du Parti — la « courroie de transmission des mots d'ordre du P.C. », osera écrire le secrétaire confédéral Gitton — et aucun adversaire du parti n'y a plus droit de cité.

Au point de vue corporatif, la faiblesse numérique du syndicat unitaire ne lui permettait de jouer qu'un rôle très effacé dans les luttes contre le patronat, et cette faiblesse, ressentie par beaucoup d'ouvriers, menaçait de provoquer le nouveau départ d'un nouveau contingent appréciable de syndiqués.

* *

En rejoignant la « vieille maison », les anciens unitaires vont sans doute y rencontrer des militants réformistes avec lesquels ils ne sont point d'accord; mais ils vont, aussi, se retrouver avec des camarades qui ont toujours souffert comme eux des divisions ouvrières et qui seront heureux de les accueillir fraternellement, parce qu'ils savent que l'unité doit leur permettre à tous de mieux combattre l'exploiteur commun.

F. CHARBIT.

A travers les Revues

COMMUNE (janvier-février). Les événements de février ont inspiré à Vaillant-Couturier et à Aragon deux articles déclamatoires. Aragon a vu « les ouvriers de Paris à l'assaut du ciel » et il annonce que « nous entrerons dans la citadelle divine du capital ». On se demande pour qui Aragon écrit ces nigauderics, lui qui dirige, quelques pages plus loin, l'enquête « Pour qui écrivez-vous ? » dans laquelle il dissèque complaisamment un tas de nigauderies presque aussi grandes que les siennes.

Pour le x^e anniversaire de la mort de Lénine, Commune publie un certain nombre de textes relatifs à ce dernier. Le plus intéressant est tiré d'un livre de Clara Zetkin, où est présentée la position de Lénine sur la question sexuelle. Il est à peine besoin de dire que Lénine se moquait abondamment de ces jeunes communistes qui, peu après la guerre, fondaient licence sexuelle et révolution.

B. G.

C'est du nationalisme de combattre Hitler ou Mussolini si on ne combat en même temps SON PROPRE FASCISME.

Faites connaître partout les crimes de l'impérialisme français :

Deux ans d'Indochine - Un fleuve de sang

FAITS ET DOCUMENTS

La pourriture radicale

D'un article d'Albert Bayet dans la *Lumière*, sur le Congrès de Clermont-Ferrand et ses résultats, ces quelques précisions :

Seulement...

Seulement, il reste que M. Hulin, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, s'est occupé des commandes de la maison Talbot, alors que de telles affaires étaient en tout point étrangères à ses attributions. Il reste que, non content d'accueillir le placier Bardi de Fourtou, il l'a relancé par lettre. Il reste qu'il a amené à Alexandre le confiant et loyal François-Albert. Il reste qu'il est allé, lui, député radical auquel tout commandait la prudence, sonner à la porte dudit Alexandre en vue de lui rendre service.

Tout cela, jusqu'au Congrès de Clermont, pouvait être considéré comme une faute individuelle qui n'atteignait pas le parti. Mais la majorité des congressistes s'est solidarisée avec M. Hulin. Elle a refusé non seulement de l'exclure, mais de voter un blâme, d'exprimer un regret. Elle a donc proclamé que des démarches comme celles de M. Hulin étaient normales de la part d'un élu radical.

Je me demande avec angoisse ce que diront aux électeurs les candidats du parti lorsqu'ils devront expliquer cette façon de voir devant le peuple, lorsqu'il leur faudra faire admettre qu'un élu radical a pour mission de défendre les intérêts d'une marque d'autos, de mettre des affairistes sur lesquels ils ne savent rien en rapport avec des ministres.

Le cas Malvy ne sera pas moins gênant que le cas Hulin.

J'ai reproché à Clermont à M. Malvy de s'être abstenu dans le vote de confiance au cabinet Daladier en raison de son amitié personnelle pour M. Chiappe. Avec beaucoup de « cran », j'en conviens, M. Malvy a répondu qu'il mettait, en effet, l'amitié au-dessus de tout. Le Congrès, d'abord hostile, a fini par applaudir.

En sommes-nous donc là ? Est-il vraiment admis par un grand parti démocratique que, lorsqu'il y a, d'une part, la République menacée, d'autre part une amitié personnelle, c'est l'amitié qui doit être préférée à la République ? Entre la liberté attaquée et le préfet factieux M. Malvy a choisi le préfet ; et, au lieu de l'en blâmer, au lieu d'exprimer le « regret » demandé par la commission d'épuration, la majorité du parti radical a acclamé ce geste en faveur de Chiappe !

Où nous mène-t-on avec une telle théorie ? Si un député radical a le droit (et il l'a désormais) de préférer ses amitiés personnelles à son devoir républicain, les fonctionnaires auront nécessairement le droit de préférer, eux aussi, leurs amis à leur devoir professionnel. La République des camarades remplacera, sous le couvert du vote de Clermont, la vieille République idéaliste. On ne dira plus : « Où est mon devoir ? » On dira : « Où sont mes copains ? »

Je savais que cet état d'esprit était celui des trop fameux « couloirs ». Voici qu'il devient celui des congrès. Voici que l'esprit de facilité et de camaraderie monte des élus jusqu'aux électeurs. Comment veut-on qu'un tel spectacle ne crée pas un malaise profond chez ceux qui savent qu'invariablement le fléchissement des mœurs annonce la mort prochaine des régimes démocratiques, l'avènement des dictatures ?

Et pourtant, il y avait encore l'ombre d'un sentiment dévié mais avouable dans cette sorte d'apothéose de l'amitié élevée au-dessus des principes.

...Mais ce qui est grave, ce qui est terrible, c'est que non contente d'approuver l'attitude de M. Malvy dans l'affaire Chiappe, la majorité du Congrès a approuvé également l'attitude de M. Malvy, avocat des Wagons-Lits.

Il est de notoriété publique que M. Malvy ne plaide jamais, et lui-même en a convenu. Il est non moins notoire qu'il touche, comme avocat, des honoraires qui s'élèvent en moyenne à cent cinquante mille francs par an, et lui-même en a convenu.

Comme on lui demandait de s'expliquer là-dessus, M. Malvy a répondu qu'il donnait des « consultations ». Parmi les consultants qui recourent à ses bons offices, il a cité la Compagnie des Wagons-Lits. Il a reconnu qu'elle lui versait une somme de cinquante mille francs par an (1).

Je vois encore l'émotion des membres de la Commission d'épuration, lorsque s'est produit cet aveu. D'abord, il semblait violemment incorrect qu'un député fût ainsi avocat-conseil et reçût, sans jamais plaider, une rétribution fixe. En outre, il paraissait stupéfiant que le président de la Commission des Finances fût ainsi l'employé appointé d'une grande société internationale qui a des questions d'intérêt à débattre avec l'Etat français.

Cependant, la majorité du Congrès a pensé d'autre sorte. Non seulement elle a trouvé tout simple que M. Malvy fût l'avocat-conseil des Wagons-Lits, mais elle a refusé, sur ce point, toute enquête. Par là, elle a déclaré que lui-même et tous les autres avocats parlementaires qui se trouvaient dans son cas devaient non seulement échapper à toute investigation, mais être l'objet d'une ovation.

Y a-t-il une « théorie révolutionnaire » ? Dans le *Travailleur*, l'organe communiste indépendant, de Belfort, sous la signature de Rassinier :

La théorie, c'est l'idée, le mouvement, c'est le fait. On ne passe pas de l'idée au fait, dans la vie. Ni de la pensée à la matière. C'est l'inverse qui se produit. La matière est source de pensée, les faits contiennent l'idée. C'est, sans mouvement révolutionnaire qu'il ne peut y avoir de théorie révolutionnaire.

Plus : il n'y a pas de théorie révolutionnaire. Dans l'objet, les deux choses se confondent, n'en forment qu'une seule et même. Le marxisme n'est pas une théorie, parce qu'une théorie, c'est un ensemble de lois, tandis que le marxisme, c'est un ensemble de constatations. La notion de loi qui suppose au minimum, deux situations semblables dans le temps est absurde. La loi, c'est l'abstraction, la loi, c'est l'empirisme. Le révolutionnaire conséquent ne légifère pas de son bureau, ne procède pas par déductions sur le jeu de matériaux exclusivement composés de connaissances livresques : il ne connaît que les faits, reste en contact permanent avec eux, les analyse, calcule, agit, constate, conclut ; quand il n'agit pas, il ne conclut pas. A plus forte raison, il ne se réfugie ni dans Marx, ni dans Lénine pour construire des systèmes à la mesure d'une interprétation toute personnelle. Sa préoccupation unique en période de stagnation et même de décadence du mouvement — comme celle que nous vivons — est de rester obstinément à l'affût de l'action, d'en rechercher la possibilité. Or, l'action sort des besoins, non des théories : la théorie révolutionnaire ne peut être qu'une perpétuelle vérification d'elle-même, la théorie révolutionnaire, c'est le mouvement révolutionnaire...

D'ici, je vois déjà surgir qui se lamentent, les théoriciens et autres maniaques de toutes chapelles : mais non... nous sommes trop faibles... Pour agir, il faut être fort... il faut ci... il faut ça... des syndicats... un parti révolutionnaire... une quatrième internationale, etc...

(1) C'est nous qui avons souligné tout ce passage. (N.D.L.R.).

Fadaises que tout cela !

D'abord, dans l'Histoire, s'il y a des exemples de révolutions qui ont fait des partis, il n'y a pas d'exemple de partis qui ont fait des révolutions. Pas d'exemples de révolutions organisées. Les révolutions, ce sont les classes qui les font. Les classes dont les partis et les syndicats — à mon avis, les syndicats plus encore que les partis — doivent, en principe, traduire les aspirations, mais dont rien ne permet de dire qu'elles ont absolument besoin de ces organismes, pour manifester leur antagonisme et le porter à son paroxysme. Certes, je ne nie pas qu'une révolution organisée, avec un parti — le parti qui manque — à sa tête serait la forme supérieure de l'action. Mais puisque cette condition n'a jamais été réalisée, puisque le processus inverse a toujours été observé dans les faits, puisque la révolution s'est toujours organisée en se faisant — du moins en ce qui concerne ceux qui se révoltent — il y a tout lieu de présumer qu'il en sera de même cette fois encore. Tabler sur le contraire restera une simple construction de l'esprit jusqu'au jour peut-être probable où l'expérience aura démenti...

Les prochains mouvements sociaux — je parle de ceux qui pourront être confondus avec la révolution — seront des mouvements de foules dans lesquels, à défaut d'un parti, les intérêts et les besoins délimiteront les classes, opposeront les coups échangés. Comme leurs précédents, ils seront assez vagues quant aux buts poursuivis et assez imparfaits quant aux résultats.

ENTRE NOUS

Notre dîner du 7 juin

Les camarades du noyau de la R. P. ont pris l'habitude depuis quelque temps de se réunir à dîner une fois par mois. Chacun est, en effet, si occupé qu'il est difficile de trouver le temps de se voir en dehors des heures des repas.

Eien entendu tous nos amis, ceux de Paris et ceux de province qui sont de passage, sont cordialement invités. Rien ne vaut les contacts personnels.

Le prochain dîner aura lieu le 7 Juin, au restaurant Bravard (angle de la rue Beauregard et de la rue de la Ville Neuve). Une recommandation : prévenir avant le 5, au siège de la R. P.

Notre recensement en province

(suite)

Nièvre. — 5 abonnés seulement au 31 décembre 1933. Depuis, nous en avons perdu un. Cependant, il y a, dans ce département, des possibilités, ne serait-ce qu'à Nevers où le *Cri du Peuple* eut près de 50 abonnés chez les cheminots. Mais nos amis nivernais ne sont pas des amis actifs.

Nord. — Longtemps, ce département essentiellement ouvrier ne figura sur nos listes que pour moins de 20 abonnés. En janvier 1933, nous y étions 18. Grâce à notre effort auprès des anciens abonnés du *Cri*, nous y sommes montés à 33. Quelques pertes nous ont ramenés à 29, notre chiffre actuel. Faut-il ajouter que ces 29 sont principalement des militants, dispersés aux quatre coins du département ? Un effort en profondeur dans une seule corporation nous permettrait de doubler ce nombre. Seulement, voilà, cet effort, qui l'entreprendra ?

Oise. — En 1933, montée de 5 à 9 abonnés, surtout des instituteurs. Un de nos plus anciens abonnés, dégoûté du taxi parisien qui ne nourrit plus son homme, s'est fixé là-bas et nous a promis son concours. Espérons qu'il ne nous le fera pas trop attendre.

Le gérant : M. CHAMBELLAND.



COOPÉRATIVE OUVRIÈRE D'IMPRIMERIE
ÆGITNA, 27, RUE DE CHATEAUDUN, 27
CANNES. — TÉLÉPHONE : 35-59. —

COLLECTION DE LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Vient de paraître

DEUX ANS D'INDO-CHINE

Un fleuve de sang

Une forte brochure de 48 pages

Prix : 1 Franc

Pire qu'Hitler



Passé-nous votre commande sans tarder, au moyen d'un mandat-carte à notre
compte de chèque postaux : RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE,
54, rue du Château d'Eau, Paris. N° 734-99, Paris

les 10 brochures 9 francs

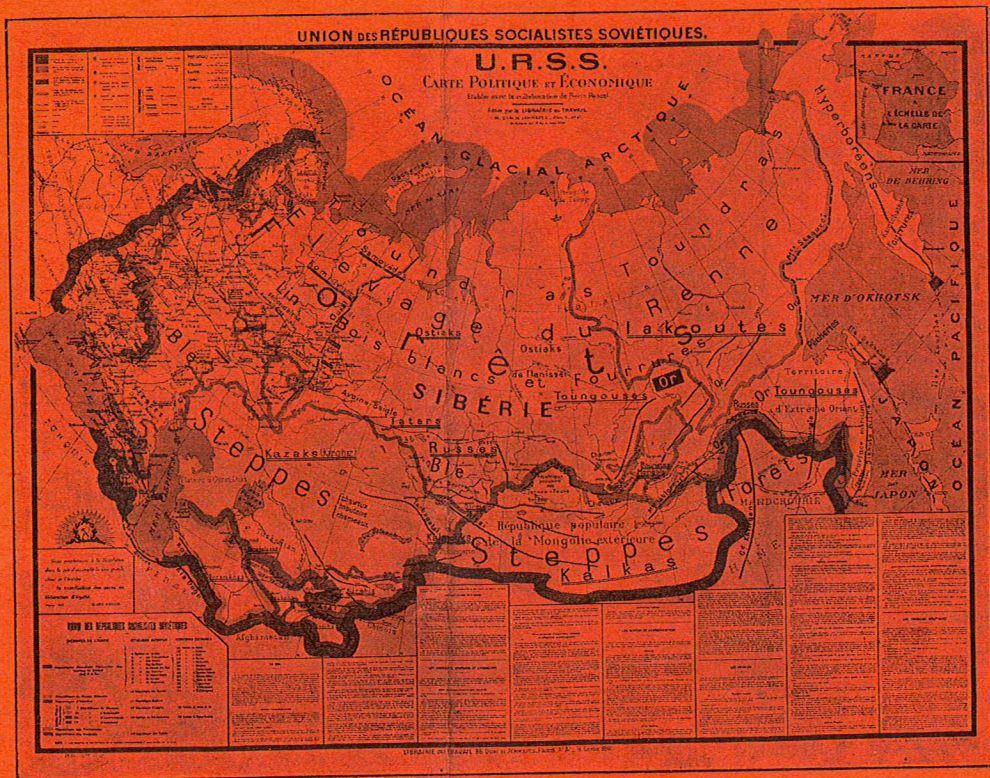
les 50 brochures 40 francs

les 100 brochures 60 francs

FRANCO

Pour suivre ce qui se dit sur l'U. R. S. S. il vous faut la
GRANDE CARTE MURALE DE L'U. R. S. S.

de 1 m. 30 de large et 1 m. de haut, en couleurs
Politique, Ethnique, Economique
 dont voici une réduction :



La LIBRAIRIE DU TRAVAIL, 17, Rue de Sambre-et-Meuse, Paris Xe, vous l'adressera franco,
 contre 15 francs, envoyés à son compte de chèques postaux : 43-08

Pour juger de l'exactitude des déclarations de Daladier sur la presse
 devant la Commission d'enquête, lisez :

«...L'ABOMINABLE VÉNALITÉ DE LA PRESSE»

par **A. RAFFALOVITCH**
 Ancien Conseiller de la Russie Czariste à Paris

C'est un document unique.

Édité par la LIBRAIRIE DU TRAVAIL, 17, rue de Sambre-et-Meuse, Paris Xe. C. P. Paris 43-08

Prix : 25 francs